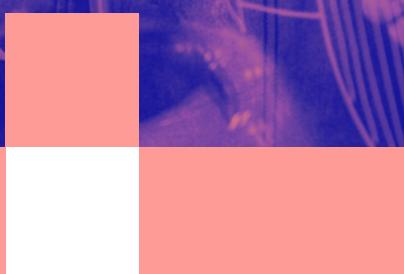




Rapport annuel de gestion

2024
2025



Malgré nos efforts, ce document pourrait comporter des obstacles à l'accessibilité.
Si vous éprouvez des difficultés à le lire, n'hésitez pas à communiquer avec nous
par téléphone, au **418 528-0422** ou, sans frais, au **1 888 353-2846**; ou par
courriel, à l'adresse info@electionsquebec.qc.ca.



Commission de la représentation
électorale du Québec

Établissement principal :

1045, avenue Wilfrid-Pelletier
Québec (Québec) G1W 0C6

Autre établissement :

Centre de distribution Roger-Lefrançois
2895, avenue Kepler
Québec (Québec) G1X 3V4

© Directeur général des élections du Québec
et Commission de la représentation électorale du Québec, 2025

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2025
Bibliothèque et Archives Canada

ISBN 978-2-555-02116-7
ISSN 1708-5438

Table des matières

Message du directeur général des élections et président de la Commission de la représentation électorale	4
Déclaration sur la fiabilité des données	6
Rapport de validation du Bureau de l'audit interne	7
Élections Québec	8
L'institution en un coup d'œil	9
Mission, vision et valeurs	9
Faits saillants	10
Les chiffres clés de l'exercice	13
Sommaire du plan stratégique 2024-2028	14
Résultats détaillés du plan stratégique 2024-2028	17
Enjeu 1 Une démocratie à protéger	17
Enjeu 2 Des services adaptés aux besoins des électrices, des électeurs et des acteurs politiques	20
Enjeu 3 Un milieu de travail attrayant qui valorise l'expertise	29
Commission de la représentation électorale	33
L'institution en un coup d'œil	34
Mission, vision et valeurs	34
Faits saillants	35
Sommaire du plan stratégique 2024-2028	37
Résultats détaillés du plan stratégique 2024-2028	38
Enjeu 1 Une offre de service actualisée	38
Enjeu 2 Une carte électorale connue et comprise par la population	40

Déclaration commune de services aux citoyens	41
Engagements généraux	42
Engagement 1 Une réponse rapide et courtoise.....	42
Engagement 2 Une information de qualité.....	43
Engagement 3 Confidentialité des renseignements personnels	43
Engagement 4 Accès facile aux services.....	44
Engagement 5 Une offre de service adaptée	45
Engagements spécifiques	45
Engagement 6 Respect des délais de réponse	45
Engagement 7 Traitement des plaintes de service	47
Application des lois et des politiques.....	48
Lois électorales	49
Événements électoraux.....	49
Qualité de la liste électorale permanente	50
Gestion de la liste électorale permanente	51
Activités de formation	51
Activités de coopération.....	52
Participation citoyenne	53
Financement des entités politiques.....	55
Traitement des plaintes, enquêtes, mandats spéciaux et poursuites	56
Traitement des plaintes relatives à l'application des lois électORALES pour les scrutins et pour le financement des partis	56
Enquêtes	57
Mandats spéciaux	57
Poursuites et dossiers juridiques	58
Poursuites	58
Protection des renseignements personnels et accès à l'information	58
Divulgation d'actes répréhensibles	60

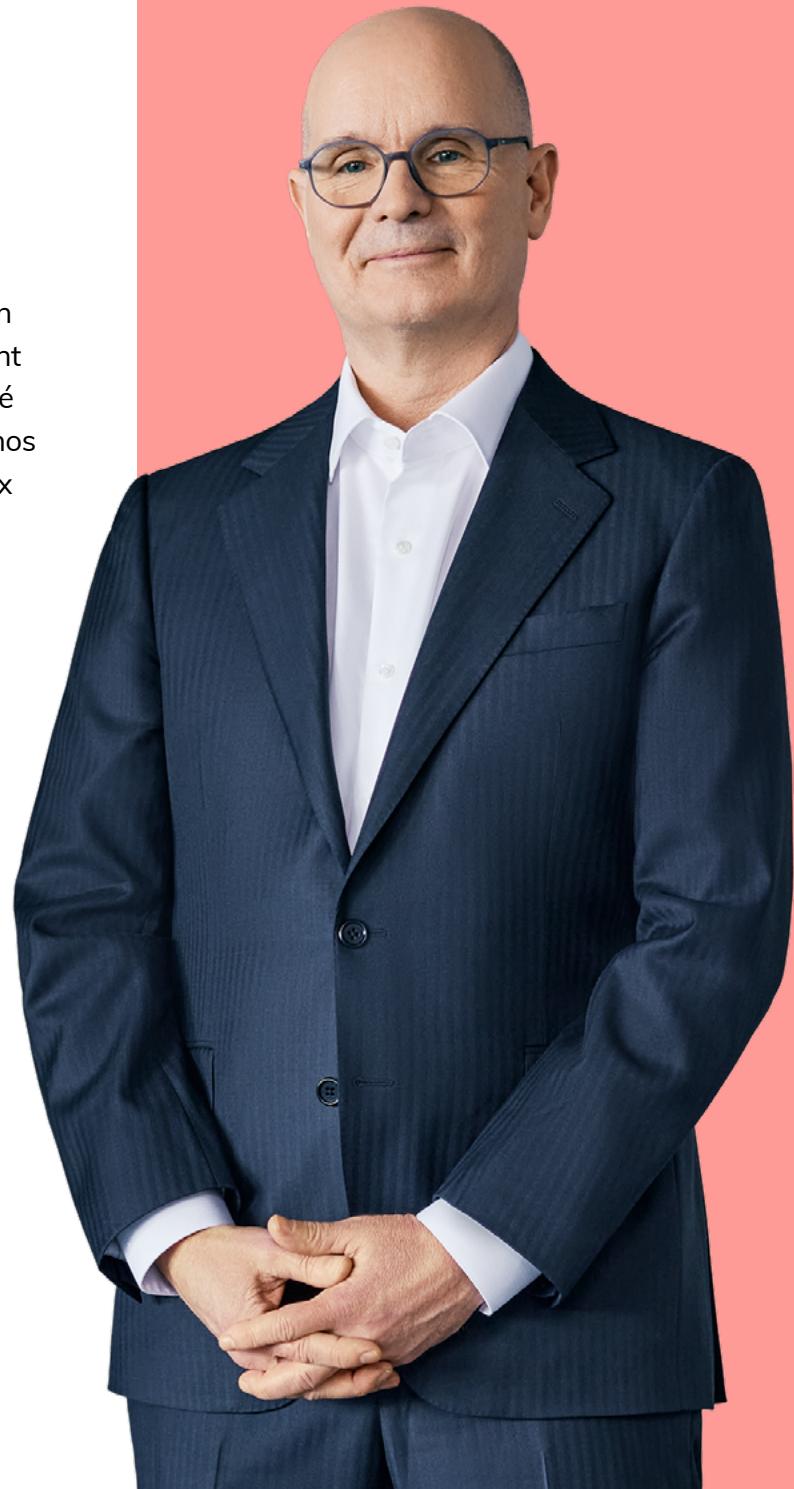
Langue française	61
Émissaire	61
Directive particulière relative à l'utilisation d'une autre langue que le français	61
Politique linguistique de l'État	61
Plan d'action de développement durable	62
Orientation 1 Cheminer vers une gouvernance intégrant le développement durable	62
Orientation 2 Contribuer à la lutte aux changements climatiques dans la réalisation de notre mandat	63
Orientation 3 Promouvoir l'engagement et la participation en matière d'écoresponsabilité	63
Utilisation des ressources	65
Ressources humaines	66
Départs volontaires	67
Recrutement	67
Accès à l'égalité en emploi	68
Accès à l'égalité en emploi des femmes	70
Ressources financières	71
Résumé des dépenses pour l'exercice financier 2024-2025	71
Dépenses et investissements	72
Ressources informationnelles	79
Exploitation et infrastructures technologiques	79
Développement et évolution des systèmes d'information	79
Stratégie et transformation numérique	79
Coûts liés à la gestion des ressources informationnelles	80
Annexe 1 Organigramme	81
Annexe 2 Plaintes, enquêtes et poursuites liées aux lois électorales et au financement des entités politiques	82

Message du directeur général des élections et président de la Commission de la représentation électorale

C'est avec fierté et en toute transparence que je vous présente le *Rapport annuel de gestion 2024-2025* d'Élections Québec et de la Commission de la représentation électorale. Cet exercice financier a été marqué par de nombreux défis, mais également par des initiatives qui témoignent de la résilience, de l'engagement et de la capacité d'adaptation de notre institution. Ce rapport est le reflet fidèle de nos activités et de nos résultats. Il témoigne de notre engagement constant à offrir des services électoraux rigoureux, accessibles et adaptés aux besoins des citoyennes et des citoyens et à veiller à la représentation équitable de l'ensemble de la population québécoise.

Nous avons accompli quelques réalisations marquantes au cours de cet exercice. Nous avons notamment déposé un rapport de recommandations à l'Assemblée nationale qui comprenait 30 améliorations potentielles à apporter à la *Loi électorale* afin de renforcer ses principes fondamentaux. Fruit d'une réflexion collective et d'une démarche participative, ce rapport témoigne de notre volonté de faire évoluer le cadre électoral québécois de manière inclusive et éclairée.

Nous avons également franchi des étapes importantes dans la préparation des élections générales municipales de 2025, en mettant l'accent sur l'accompagnement des présidentes et présidents d'élection ainsi que des trésorières et trésoriers. Nous avons proposé des projets pilotes prometteurs pour ces élections.



Au cours de l'exercice, la Commission de la représentation électorale a publié le document *Constats et réflexions*, tiré du chapitre introductif de son second rapport sur la délimitation des circonscriptions électorales. Ce rapport devait être déposé en septembre 2024, mais la suspension des travaux de révision de la carte électorale a interrompu le processus en cours depuis 2022. Les commissaires et moi souhaitons rappeler que l'indépendance et l'impartialité de cette démarche de mise à jour sont essentielles à sa légitimité. L'arrêt des travaux compromet la représentation juste et équitable des électrices et des électeurs alors que les écarts démographiques entre les circonscriptions continuent de s'accentuer.

Les pages suivantes présentent les premiers résultats de notre nouveau cycle stratégique, composé d'actions qui visent à maintenir la confiance envers notre démocratie ; à offrir des services adaptés aux besoins des électrices, des électeurs et des acteurs politiques ; à valoriser notre expertise ; et à favoriser le développement de notre personnel.

En terminant, je tiens à exprimer toute ma reconnaissance à l'ensemble du personnel d'Élections Québec pour son engagement, pour son professionnalisme et pour sa rigueur. C'est grâce au travail exemplaire de nos équipes que nous pouvons remplir nos mandats avec intégrité et contribuer activement à la vitalité démocratique du Québec.

Bonne lecture !

Jean-François Blanchet

30 septembre 2025

Déclaration sur la fiabilité des données

À titre de directeur général des élections et de président de la Commission de la représentation électorale, j'assume la responsabilité des renseignements et des résultats qui se trouvent dans le présent rapport annuel de gestion. Cette responsabilité porte sur l'exactitude de l'information et sur sa fiabilité.

Au cours de l'exercice financier 2024-2025, nous avons assuré un suivi régulier et rigoureux des objectifs établis dans les plans stratégiques 2024-2028 d'Élections Québec et de la Commission de la représentation électorale ainsi que des engagements qui se trouvent dans notre *Déclaration commune de services aux citoyens*. Les membres du comité de direction de l'institution ainsi que les membres de la Commission ont approuvé et validé les résultats liés à leur domaine d'activité qui sont publiés dans ce rapport.

Le Bureau de l'audit interne a évalué le caractère plausible de l'information présentée dans ce rapport annuel de gestion pour les deux institutions ainsi que sa cohérence au regard des sections portant sur les événements électoraux, sur les plans stratégiques 2024-2028, sur la *Déclaration commune de services aux citoyens*, sur la gestion des ressources humaines, financières et informationnelles ainsi que sur l'application des lois et des politiques. Le Bureau de l'audit interne a produit un rapport de validation à ce sujet.

J'atteste donc que les données présentées dans ce rapport sont fiables, à ma connaissance, et qu'elles correspondent à la situation des deux institutions au 31 mars 2025.

Le directeur général des élections
et président de la Commission de la représentation électorale,
Jean-François Blanchet

30 septembre 2025

Rapport de validation du Bureau de l'audit interne

Monsieur le directeur général des élections
et président de la Commission de la représentation électorale,

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à l'examen des résultats obtenus et des explications données au regard des événements électoraux, des plans stratégiques 2024-2028, de la *Déclaration commune de services aux citoyens*, de la gestion des ressources humaines, informationnelles, budgétaires et financières ainsi que de l'application des lois et des politiques.

Cette information est publiée dans le présent rapport annuel de gestion pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2025. La responsabilité de veiller à l'exactitude, à l'intégralité, à la fiabilité et à la divulgation de ces données incombe à la direction des deux institutions.

Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information fournie en nous fondant sur les travaux réalisés au cours de notre examen, qui ne constitue pas une vérification. Nos travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie.

Au terme de notre examen, nous pouvons affirmer que les renseignements contenus dans le rapport annuel de gestion 2024-2025 qui portent sur les événements électoraux, sur les plans stratégiques 2024-2028, sur la *Déclaration commune de services aux citoyens*, sur la gestion des ressources humaines, financières et informationnelles ainsi que sur l'application des lois et des politiques nous paraissent significatives, plausibles et cohérentes, sous tous leurs aspects.

Le responsable du Bureau de l'audit interne,

Komla Tete

30 septembre 2025



Élections Québec

L'institution en un coup d'œil	9
Sommaire du plan stratégique 2024-2028.....	14
Résultats détaillés du plan stratégique 2024-2028	17

L'institution en un coup d'œil

En 2024, Élections Québec a entamé un nouveau cycle stratégique. Notre nouveau plan couvre les quatre prochaines années ; il sera donc en vigueur jusqu'au 31 mars 2028.

Crée en 1945, notre institution a pour mandat d'assurer l'application des dispositions de la *Loi électorale*, notre loi constitutive, qui régit l'organisation des élections provinciales au Québec.

Le directeur général des élections est choisi à la suite d'une nomination de l'Assemblée nationale du Québec approuvée par les deux tiers de ses membres. Relevant directement de l'Assemblée nationale, le directeur général des élections dispose d'une autonomie administrative et financière pour exercer ses fonctions. Ces paramètres favorisent l'indépendance et la neutralité politique de l'institution. Élections Québec compte sur une équipe de 367 employés permanents qui assurent le fonctionnement continu de son administration et le maintien de l'expertise électorale au Québec.

Dans le cadre de l'organisation des élections générales provinciales, l'institution peut également compter sur la contribution des 125 directrices et directeurs du scrutin dans chacune des circonscriptions électorales du Québec. Ces personnes sont appuyées par leur directrice adjointe ou directeur adjoint. Toutes ces personnes se greffent à l'équipe d'Élections Québec pour organiser et tenir localement l'événement électoral.

Élections Québec a aussi la responsabilité de promouvoir la démocratie auprès de la population québécoise, d'échanger sur les meilleures pratiques en matière électorale au Canada ainsi que de discuter des enjeux et des perspectives d'autres entités porteuses de démocratie dans les pays de la Francophonie.

Finalement, Élections Québec voit à l'éducation de tous les acteurs en ce qui concerne le financement politique et elle s'assure de la conformité aux règles en matière de dépenses électorales.

Mission

Assurer l'intégrité, la transparence et la fiabilité des élections et contribuer à la vitalité de la démocratie québécoise.

Vision

Une équipe mobilisée et innovante engagée à maintenir la confiance des électrices et des électeurs envers la démocratie québécoise.

Valeurs

- Intégrité
- Impartialité et indépendance
- Transparence
- Équité



Faits saillants

Pour une nouvelle vision de la Loi électorale: rapport de recommandations

Le 21 novembre 2024, le directeur général des élections a déposé un rapport de recommandations à l'Assemblée nationale qui comprenait 30 améliorations à apporter à la *Loi électorale* afin de renforcer ses principes fondamentaux : la transparence, l'équité et l'intégrité. Ce rapport clôt le cycle amorcé à la suite de la publication du document de consultation *Pour une nouvelle vision de la Loi électorale*, en octobre 2023, qui a été suivie d'une vaste consultation auprès des partis politiques, des groupes de la société civile, des chercheurs et des citoyens.

Les recommandations formulées dans le document visent à mieux répondre aux besoins des électrices, des électeurs et des parties prenantes aux élections afin que nous puissions continuer d'assurer la tenue d'élections équitables, intégrées, transparentes et efficaces.

Nos recommandations portent sur l'exercice du droit de vote, sur l'organisation d'une élection, sur le droit de poser sa candidature à une élection, sur le financement politique, sur les dépenses électorales, sur l'information, sur la gouvernance électorale ainsi que sur la carte électorale. En déposant ce rapport, nous souhaitons donner l'impulsion nécessaire à une mise à jour en profondeur de la *Loi électorale* qui serait portée par les membres de l'Assemblée nationale pour bénéficier d'une loi repensée et actualisée au cours du prochain cycle électoral, de 2026 à 2030.

Élections générales dans les commissions scolaires anglophones

Le 3 novembre 2024, les électrices et les électeurs de 6 commissions scolaires anglophones sur 9 ont pu élire certains membres de leur conseil des commissaires. Au total, ces commissions scolaires ont reçu 118 candidatures pour pourvoir 104 postes ; 78 de ces postes ont été pourvus sans opposition, chaque poste ayant reçu une seule candidature. Vingt postes ont nécessité la tenue d'un scrutin en raison de candidatures multiples. Enfin, six postes sont demeurés vacants, faute de candidatures.

Élections Québec a offert un service-conseil aux présidentes et présidents d'élection et a assuré le respect des règles liées au financement politique et au contrôle des dépenses électorales des candidates et candidats à ces élections. Enfin, elle a déployé les moyens de communication nécessaires pour informer les électrices et les électeurs de la tenue des élections scolaires anglophones et pour en expliquer les grandes étapes.

Loi édictant la Loi visant à protéger les élus municipaux et à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions et modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal

Cette loi (PL 57), adoptée le 6 juin 2024, a apporté plusieurs modifications à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM) en matière de scrutin, de financement et de protection des élus. Elle a aussi modifié la *Loi électorale* en matière de protection des renseignements personnels. Les équipes d'Élections Québec ont travaillé à l'opérationnalisation des mesures mises de l'avant dans ce projet de loi qui donne suite à plusieurs recommandations de modifications initiées par le directeur général des élections.

Projet pilote de vote par Internet pour les élections générales municipales de 2025

L'introduction du vote par Internet s'inscrit dans la foulée des différentes mesures mises en place afin de faciliter l'accès au vote. Les travaux que nous avons menés depuis 2023 nous ont permis d'acquérir de l'expertise en cette matière. Nous observons les expériences menées au Canada et ailleurs dans le monde afin de rester à l'affût des technologies disponibles, des attentes des électrices et des électeurs envers cette modalité de vote et des consensus internationaux qui peuvent émerger, notamment.

Le projet pilote de vote par Internet devait permettre à des électrices et des électeurs de 21 municipalités du Québec de tester cette modalité de vote lors des élections générales municipales de 2025.

En octobre 2023, Élections Québec avait lancé un appel d'offres afin d'acquérir une solution de vote par Internet. Aucun des fournisseurs soumissionnaires n'était en mesure de répondre aux exigences souhaitées en termes de fonctionnalités, de fiabilité, d'accessibilité et de cybersécurité. Nous avons donc interrompu notre projet le 11 avril 2024.

Nous pourrions mener d'autres projets pilotes liés au vote par Internet dans l'avenir.

Introduction de la technologie dans les processus de vote

La gestion complexe des files d'attente, qui sont liées à l'augmentation de la participation lors du vote par anticipation, ainsi que les difficultés à recruter du personnel électoral ont marqué les élections générales provinciales de 2022. À la lumière de cette expérience, Élections Québec a lancé un projet visant à moderniser les processus de vote.

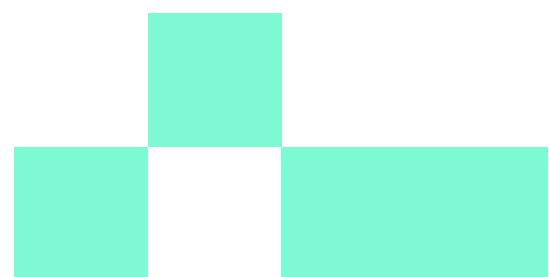
Ce projet proposait de déployer deux solutions technologiques dans 15 circonscriptions lors des élections générales de 2026 : des urnes électroniques et des listes électorales informatisées.

Ces outils permettraient d'accélérer le parcours des électrices et des électeurs, puisque le personnel électoral pourrait les repérer et les authentifier plus rapidement à partir des listes électorales numériques et qu'ils pourraient voter à n'importe quel bureau dans leur lieu de vote. La création d'une file d'attente unique améliorerait l'expérience de vote des électeurs tout en réduisant les ressources humaines nécessaires le jour du vote, un avantage intéressant en contexte de pénurie de main-d'œuvre. Quant aux urnes électroniques, elles permettraient d'automatiser le dépouillement des votes et du même coup fournir les résultats plus rapidement le jour du scrutin.

Malgré l'intégration de ces technologies, les électeurs auraient quand même voté sur un bulletin papier, donc un dépouillement manuel des bulletins de vote aurait aussi été possible. Par ailleurs, les urnes électroniques n'auraient jamais été connectées à Internet.

La mise en œuvre d'un tel projet nécessite l'approbation des partis représentés à l'Assemblée nationale, conformément à l'article 489 de la *Loi électorale*. Puisque nous n'avons pas obtenu toutes les signatures requises, nous avons dû suspendre le projet en février 2025.

Nous poursuivons nos travaux liés à l'introduction des technologies et nous espérons reprendre le projet pilote au cours des prochaines années.



Les chiffres clés de l'exercice

Événements électoraux



Page 49

Financement des entités politiques

Page 55

652

entités politiques autorisées
aux trois paliers électoraux

158

nouvelles autorisations au Registre des
entités politiques autorisées au Québec

12 678 410 \$

Montant du financement public
aux entités politiques provinciales

Éducation à la démocratie



5 968

jeunes ayant participé aux
programmes Électeurs en herbe
et Vox populi

347

écoles inscrites au
programme Vox populi

Page 53

Déclaration commune de services aux citoyens

10 571

interactions avec les citoyens
(par téléphone, par courriel
et par clavardage)

100 %

Taux de traitement des plaintes
liées à nos services en moins
de 20 jours ouvrables

Page 42

Enquêtes et poursuites



Page 57

Liste électorale permanente

6 411 904

personnes inscrites
sur la liste électorale
permanente

Taux de couverture

91,8 %

Taux d'actualité

97,9 %

Page 50

Ressources financières

Dépenses totales

64 133 592 \$

Page 71

Ressources humaines

Effectifs

367

Page 66

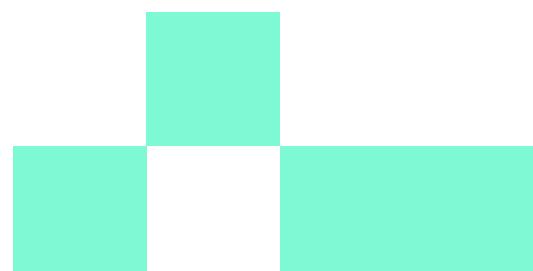
Sommaire du plan stratégique 2024-2028

Enjeu 1 Une démocratie à protéger

Orientation 1 Des actions ciblées pour maintenir la confiance envers notre démocratie

Objectif	Indicateur	Cible	Résultat	Page
1.1 Contribuer aux efforts de prévention et de réponse au phénomène de la désinformation	1 Mise en œuvre des plans d'action de lutte à la désinformation	100 % en mars 2026	S. O.*	Non mesuré 18
1.2 Favoriser l'engagement citoyen	2 Nombre d'initiatives menées auprès de nouveaux groupes cibles	2	3	Atteint 19
	3 Proportion des activités de nos programmes éducatifs menées dans des circonscriptions électorales prioritaires	29 %	29 %	Atteint 19

* Cette cible sera mesurée en 2025-2026.



Enjeu 2 Des services adaptés aux besoins des électrices, des électeurs et des acteurs politiques**Orientation 2 Une organisation électorale proactive reconnue pour sa performance**

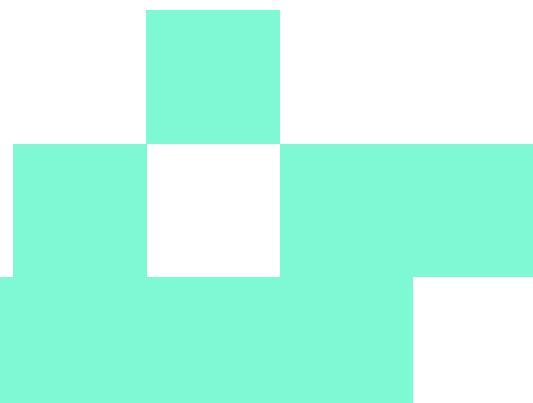
Objectif	Indicateur	Cible	Résultat	Page
2.1 Offrir des services innovants et performants	4 Taux de satisfaction des électrices et des électeurs à l'égard des services offerts dans le cadre des élections générales provinciales	S. O.	S. O.*	Non mesuré 21
	5 Taux de satisfaction des présidentes et des présidents d'élection quant aux services offerts	Développement d'un outil de mesure	Développement avancé*	Non atteint 21
	6 Nombre d'initiatives mises en place pour les clientèles particulières	2	1	Non atteint 22
	7 Pourcentage des rapports déposés en ligne par les acteurs politiques	27 %	31 %	Atteint 22
	8 Nombre de nouvelles modalités de vote offertes lors des élections municipales	4	S. O.*	Non mesuré 23
	9 Pourcentage de réalisation du projet d'introduction des technologies dans le processus de vote	33 %	28 %	Non atteint 24
	10 Nombre de mesures significatives visant la modernisation des lois électorales	1	2	Atteint 25
	11 Nombre d'activités de recherche menées ou appuyées	1	0	Non atteint 26
	12 Taux de conformité des rapports de dépenses électoralas	92 %	90 %	Non atteint 27
2.3 Transmettre notre savoir-faire pour assurer le respect des règles	13 Nombre de mesures mises en place pour soutenir les acteurs	1	7	Atteint 27

* Ces cibles seront mesurées après les élections générales provinciales et municipales, selon le cas.

Enjeu 3 Un milieu de travail attrayant qui valorise l'expertise**Orientation 3** Une institution soucieuse du cheminement professionnel et du développement de son personnel

Objectif	Indicateur	Cible	Résultat	Page
3.1 Améliorer l'expérience employé	14 Taux de mobilisation	Sélection de l'outil d'évaluation	81 %*	Atteint 30
	15 Pourcentage des processus de sélection menant à une embauche	75 %	79 %	Atteint 30
	16 Nombre de mesures favorisant le recrutement et la rétention du personnel électoral	4	4	Atteint 30
3.2 Renouveler nos pratiques	17 Indice de maturité numérique	Mesure de référence	47 %	Atteint 32
	18 Nombre de procédés internes optimisés	2	3	Atteint 32
	19 Pourcentage des membres du personnel ayant suivi une formation en amélioration continue	15 %	16 %	Atteint 32

* Nous avons choisi l'outil et réalisé la première mesure de mobilisation. Le taux obtenu constitue notre valeur de référence.



Résultats détaillés du plan stratégique 2024-2028

Afin d'orienter efficacement ses actions, Élections Québec s'est dotée d'orientations stratégiques qui reposent sur la protection de notre démocratie ; sur une offre de service adaptée aux besoins de notre clientèle ; et sur la valorisation de notre milieu de travail. Nous nous sommes aussi fixés sept nouveaux objectifs stratégiques pour 2024 à 2028. L'atteinte des cibles liées à ces objectifs est mesurée par 19 indicateurs pour notre nouveau cycle stratégique.

Enjeu 1 Une démocratie à protéger

La démocratie et la promotion des valeurs démocratiques sont au cœur de notre mission. Devant l'augmentation des phénomènes de désinformation, qui sont exacerbés par l'essor de certaines technologies, la protection de l'intégrité démocratique du Québec s'impose comme une priorité. À cette fin, nous accentuons notre vigilance et nous adaptons nos pratiques afin de prévenir la manipulation de l'information et de garantir un environnement électoral transparent et sécuritaire, digne de la confiance des citoyennes et des citoyens. En parallèle, nous souhaitons maintenir la vitalité de notre démocratie grâce à différentes initiatives prônant l'engagement citoyen.

Orientation 1

Des actions ciblées pour maintenir la confiance envers notre démocratie

Objectif 1.1 Contribuer aux efforts de prévention et de réponse au phénomène de la désinformation

Consciente de l'impact potentiel des phénomènes de désinformation sur la confiance du public envers les institutions démocratiques, Élections Québec contribue aux efforts de prévention et de réponse à la désinformation liée aux processus électoraux. Si les citoyens sont bien informés et s'ils comprennent notre système électoral, ils seront mieux outillés pour détecter d'éventuelles fausses informations et pour éviter leur propagation.



Enjeu 1 Une démocratie à protéger**Orientation 1** Des actions ciblées pour maintenir la confiance envers notre démocratie

Indicateur	Cible	Résultat	État
1 Mise en œuvre des plans d'action de lutte à la désinformation	100 % en mars 2026	S. O.*	Non mesuré

* Cette cible sera mesurée en 2025-2026.

Indicateur 1 Mise en œuvre des plans d'action de lutte à la désinformation

En 2024-2025, nous avons mis en œuvre notre premier plan d'action de lutte à la désinformation, qui couvre deux exercices financiers, de 2024 à 2026. Ce plan a notamment pour objectifs d'améliorer notre capacité à réagir face à la désinformation mais aussi de la prévenir, dans la mesure du possible, en misant sur l'information et en réduisant la vulnérabilité des populations à la mésinformation et à la désinformation en lien avec nos mandats.

Objectif 1.2 Favoriser l'engagement citoyen

Notre deuxième objectif vise à favoriser l'engagement citoyen, qui peut se manifester de diverses façons dans la société et contribuer à la vitalité de notre démocratie. Nous mettons en œuvre diverses initiatives afin, entre autres, d'élargir la portée de nos actions et d'augmenter le nombre de personnes qui participent à nos programmes et à nos activités.

Enjeu 1 Une démocratie à protéger**Orientation 1** Des actions ciblées pour maintenir la confiance envers notre démocratie

Indicateur	Cible	Résultat	État
2 Nombre d'initiatives menées auprès de nouveaux groupes cibles	2	3	Atteint
3 Proportion des activités de nos programmes éducatifs menées dans des circonscriptions électorales prioritaires	29 %	29 %	Atteint

Indicateur 2 Nombre d'initiatives menées auprès de nouveaux groupes cibles

Nous avons concentré nos efforts sur un nouveau groupe cible : les enseignantes et enseignants du cours *Culture et citoyenneté québécoise*, qui est offert dans toutes les écoles du Québec depuis la rentrée scolaire 2024-2025. Il aborde, entre autres, divers concepts liés à la démocratie, aux élections et aux institutions démocratiques. Nous avons mis en œuvre diverses initiatives pour soutenir ces enseignants dans leur travail.

Nous leur avons notamment offert deux formations en ligne dans le cadre de l'offre de formation continue du ministère de l'Éducation.

Nous avons également participé au salon des exposants du congrès de l'Association professionnelle en culture et citoyenneté québécoise pour présenter l'offre de service d'Élections Québec en éducation à la citoyenneté démocratique.

Enfin, nous avons développé une situation d'apprentissage et d'évaluation liée au programme de formation *Culture et citoyenneté québécoise*, puis nous l'avons transmise au ministère de l'Éducation.

Indicateur 3 Proportion des activités de nos programmes éducatifs menées dans des circonscriptions électoralles prioritaires

Nous avons mené 547 activités d'éducation à la démocratie dans toute la province au cours de l'exercice 2024-2025. Nous avons réalisé 156 de ces activités dans des circonscriptions considérées comme prioritaires, soit parce que le taux de participation observé lors des élections générales provinciales de 2022 y était faible, soit parce que les jeunes électrices et électeurs y ont voté dans des proportions moindres qu'ailleurs. Cela représente 29 % de nos activités.

Nous avons effectué trois tournées de formation et de sensibilisation dans deux régions administratives où le taux de participation électorale des jeunes est particulièrement faible : l'Abitibi-Témiscamingue et la Côte-Nord. Ces tournées ont permis d'animer diverses activités de formation dans le cadre des programmes Vox populi et Je vote au Québec ainsi que de rencontrer des membres du personnel des centres de services scolaires, des cégepiennes, des cégepiens ainsi que des étudiantes et des étudiants dans le cadre du cours *Culture et citoyenneté québécoise*.

Certaines des actions de communication réalisées à l'occasion de la tournée sur la Côte-Nord ont également fait rayonner l'initiative que nous avons menée dans cette région.

Enjeu 2 Des services adaptés aux besoins des électrices, des électeurs et des acteurs politiques

Nous devons offrir des services adaptés aux diverses parties prenantes du processus électoral en relevant des défis démographiques, technologiques et numériques, notamment. Puisque les changements s'accélèrent dans la société, nous devons demeurer à l'affût des meilleures pratiques et tenir compte des besoins ainsi que des attentes des électrices, des électeurs et des acteurs politiques.

Orientation 2

Une organisation électorale proactive reconnue pour sa performance

Objectif 2.1 Offrir des services innovants et performants

En réponse à l'évolution démographique et aux transformations numériques, Élections Québec souhaite offrir des services novateurs et efficaces qui répondent aux attentes des citoyens et des acteurs politiques. C'est pourquoi nous restons à l'affût de l'évolution des besoins et attentes de la clientèle et des changements technologiques. Nous devons suivre les tendances et adapter nos pratiques en conséquence. Nous nous efforçons d'avoir recours à des processus et à des outils novateurs visant à améliorer l'accessibilité et la transparence dans l'exercice électoral.

Nous avons conséquemment inscrit des initiatives contemporaines et axées sur la performance à notre planification stratégique. Nous avons choisi de suivre six indicateurs afin de mesurer nos progrès et de mesurer la satisfaction des clientèles pour qui nous réalisons nos mandats.

Enjeu 2 Des services adaptés aux besoins des électrices, des électeurs et des acteurs politiques**Orientation 2 Une organisation électorale proactive reconnue pour sa performance**

Indicateur	Cible	Résultat	État
4 Taux de satisfaction des électrices et des électeurs à l'égard des services offerts dans le cadre des élections générales provinciales	S. O.	S. O.*	Non mesuré
5 Taux de satisfaction des présidentes et présidents d'élection quant aux services offerts	Développement d'un outil de mesure	Développement avancé*	Non atteint
6 Nombre d'initiatives mises en place pour les clientèles particulières	2	1	Non atteint
7 Pourcentage des rapports déposés en ligne par les acteurs politiques	27 %	31 %	Atteint
8 Nombre de nouvelles modalités de vote offertes lors des élections municipales	4	S. O.*	Non mesuré
9 Pourcentage de réalisation du projet d'introduction des technologies dans le processus de vote	33 %	28 %	Non atteint

* Ces cibles seront mesurées après les élections générales provinciales et municipales, selon le cas.

Indicateur 4 Taux de satisfaction des électrices et des électeurs à l'égard des services offerts dans le cadre des élections générales provinciales

Dans un souci d'amélioration continue, à la suite des élections générales provinciales de 2026, nous mesurerons la satisfaction de l'électoralat à l'égard de notre prestation de services. Les résultats seront publiés dans notre rapport annuel de gestion 2026-2027.

Indicateur 5 Taux de satisfaction des présidentes et présidents d'élection quant aux services offerts

En 2024-2025, nous avons entrepris le développement d'un outil qui nous permettra de sonder les présidentes et présidents d'élection pour connaître leur degré de satisfaction à l'égard de nos services. Cet outil sera entièrement déployé d'ici les prochaines élections générales municipales, à l'automne 2025.

Indicateur 6 Nombre d'initiatives mises en place pour les clientèles particulières

Palier électoral municipal

Au cours du dernier exercice financier, nous avons produit six capsules d'information simplifiées pour aider les électrices et les électeurs à comprendre le processus de vote municipal. Ces courtes vidéos sont disponibles sur notre site Web et sur notre chaîne YouTube. →

Les présidentes et présidents d'élections pourront rendre disponibles ces capsules sur leur site Web au début de l'automne, en préparation aux élections générales municipales. Ils pourront également les diffuser sur leurs réseaux sociaux et les partager avec des organismes de leur municipalité qui soutiennent les groupes rencontrant des défis particuliers, comme les nouveaux arrivants et les personnes ayant des difficultés de lecture.

Élections Québec a aussi mis en œuvre trois projets pilotes pour améliorer l'organisation et le déroulement des élections municipales en vertu de l'article 659.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM). Ainsi, les électrices et les électeurs auront accès à de nouvelles façons de faire lors des élections du 2 novembre 2025 si leur municipalité participe à l'un des trois projets pilotes suivants :

1. Bulletin de vote avec photos ;
2. Bureaux de vote dans les établissements d'enseignement montréalais ;
3. Vitrine d'information sur les candidates et candidats.



La mise en œuvre de ces projets vise à rendre le vote plus accessible et à tester des mesures qui pourraient être intégrées de façon permanente à la LERM.

Palier électoral provincial

Élections Québec a entrepris des démarches auprès d'une école de la région de Montréal pour mettre sur pied un projet pilote lors des prochaines élections provinciales générales. Ce projet vise à établir un ou plusieurs bureaux de vote dans cette école afin que les étudiants de 18 ans et plus ayant des besoins particuliers puissent y voter. D'autres personnes ayant des besoins particuliers provenant de circonscriptions voisines pourraient également exercer leur droit de vote dans cet établissement.

Nous avons également jeté les bases d'un autre projet pilote qui permettra aux personnes en situation d'itinérance de faire modifier leur inscription à la liste électorale et de voter dans certaines ressources conçues pour elles.

Indicateur 7 Pourcentage des rapports déposés en ligne par les acteurs politiques

Les acteurs politiques peuvent soumettre leurs rapports financiers en ligne à Élections Québec en utilisant la prestation électronique de services après un événement électoral. L'augmentation de l'utilisation de ce service par les acteurs politiques représente un avantage tant pour les acteurs politiques que pour notre institution. Les rapports transmis ainsi sont plus uniformes et la transmission de l'information nécessaire au traitement des dossiers, des suivis à effectuer et des signalements est plus fluide.

Rapports financiers des entités politiques

Palier électoral	Nombre d'événements électoraux	Nombre de rapports transmis	Taux de rapports transmis en ligne (%)
Provincial	1	0	0
Municipal	95	24	25
Scolaire	61	24	39
TOTAL	157	48	31

Au cours de l'exercice 2024-2025, nous avons pris un certain nombre de mesures pour soutenir le dépôt en ligne des rapports des entités politiques autorisées à tous les paliers électoraux ainsi que pour améliorer notre prestation de services.

Au palier électoral provincial, nous avons déployé une application qui permet aux partis politiques de soumettre leur rapport financier annuel en ligne. Elle est disponible depuis le 20 décembre 2024. Nous avons préparé un guide explicatif et nous avons offert un accompagnement personnalisé aux partis. Le 31 mars 2025, un seul rapport financier avait été remis en format papier et aucun rapport n'avait été soumis à l'aide de l'application. Nous pourrons mieux mesurer l'utilisation de cette application à compter de l'exercice suivant, compte tenu des dates limites pour produire les rapports financiers annuels.

Dans le cadre des élections municipales, l'application Web mise à la disposition des entités politiques autorisées a été utilisée pour produire 24 rapports sur 95, ce qui représente une proportion de 25 %.

À la suite des élections générales du 3 novembre 2024 dans les commissions scolaires anglophones, nous avons souligné les avantages de transmettre le rapport à l'aide de l'application Web dans les communications et dans les documents transmis aux candidates et candidats autorisés. Ces interventions semblent avoir porté fruit, puisque 24 des 61 candidats (39 %) qui ont soumis leur rapport ont utilisé cette application. Par ailleurs, en février 2025, nous avons envoyé un sondage aux candidates et aux candidats pour en savoir davantage sur leur utilisation de l'application ou sur les raisons pour lesquelles ils ne l'ont pas utilisée. Les conclusions tirées des résultats obtenus nous permettront d'améliorer notre offre de service.

Indicateur 8 Nombre de nouvelles modalités de vote offertes lors des élections municipales

Lorsque nous avons élaboré notre planification stratégique, nous souhaitions offrir quatre nouvelles modalités de vote lors d'élections municipales : le vote par Internet ; le vote dans les établissements de détention ; le vote au bureau des présidents d'élection ; et le vote itinérant élargi, qui permet aux électeurs à mobilité réduite et à ceux qui sont incapables de se déplacer pour des raisons de santé de voter à leur domicile. Au cours de l'année, Élections Québec a interrompu le projet de vote par Internet. De plus, le vote dans les établissements de détention n'a pas été introduit dans la LERM. Ces deux modalités ne seront donc pas offertes en 2025.

Même si nous ne sommes pas directement responsables de l'administration des élections municipales, nous fournissons un soutien essentiel qui aide les municipalités à organiser le vote

et à mettre en place des mesures d'adaptation pour répondre aux besoins des électrices et des électeurs. L'amélioration des procédures de vote est importante à tous les paliers électoraux. En plus de proposer de nouveaux projets pilotes pour les prochaines élections générales municipales, Élections Québec a formulé des recommandations qui ont mené à des changements législatifs et réglementaires. La *Loi édictant la Loi visant à protéger les élus municipaux et à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions et modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal* inclut de nouvelles modalités de vote qui rapprocheront l'urne de l'électorat et qui répondront aux besoins particuliers de certains électeurs : le vote au bureau du président d'élection et le vote itinérant élargi.

Indicateur 9 Pourcentage de réalisation du projet d'introduction des technologies dans les processus de vote

À la suite des élections générales provinciales de 2022, Élections Québec a entamé des travaux de modernisation des processus de vote dans le but de mettre en œuvre un projet pilote lors des élections générales de 2026. L'institution a formé une équipe multidisciplinaire pilotée par un comité directeur.

Le projet Introduction des technologies dans les processus de vote a connu des avancées importantes lors de la dernière année. À la suite des présentations des fournisseurs ayant répondu à l'appel d'intérêt effectué en 2023-2024, qui nous ont permis de mieux comprendre l'offre technologique disponible, Élections Québec a tenu plusieurs rencontres et a statué sur les modalités du projet en vue des élections générales de 2026.

Elle a ciblé 15 circonscriptions pour l'application du projet pilote qui comprenait l'utilisation d'urnes électroniques et de listes électorales informatisées.

Ces outils permettraient d'accélérer le parcours des électrices et des électeurs, puisque le personnel électoral pourrait les repérer et les authentifier plus rapidement à partir des listes électorales numériques et leur permettraient de voter à n'importe quel bureau dans leur lieu de vote. La création d'une file d'attente unique améliorerait l'expérience de vote des électeurs tout en réduisant les besoins en ressources humaines, un avantage indéniable en contexte de pénurie de main-d'œuvre. De plus, les urnes électroniques permettraient d'automatiser le dépouillement des votes et ainsi produire des résultats plus rapide le jour du scrutin.

Le déploiement d'un projet pilote de cette envergure nécessite l'approbation des partis politiques représentés à l'Assemblée nationale. Élections Québec a produit un document de recommandation à cet effet. Si les quatre principaux partis politiques l'avaient adopté, nous aurions lancé le processus d'appels d'offres prévu à l'automne 2024. Nous aurions aussi déployé un plan de communication au même moment.

Cependant, Élections Québec n'a pas obtenu l'appui de tous les partis politiques représentés à l'Assemblée nationale. Elle a donc reporté ses démarches et poursuit ses travaux de développement dans l'optique de réaliser un projet pilote dans un avenir prochain.

Objectif 2.2 Contribuer à la modernisation des lois et à l'innovation en matière électorale

Au cours des dernières années, nous avons mené une démarche visant à moderniser la *Loi électorale*. La tenue d'une consultation et le dépôt de notre rapport de recommandations ont constitué des tournants pour notre institution.

Notre volonté de contribuer à l'actualisation et à la modernisation des lois électorales demeure. Nous allons donc poursuivre nos efforts dans ce sens de diverses manières.

Enjeu 2 Des services adaptés aux besoins des électrices, des électeurs et des acteurs politiques

Orientation 2 Une organisation électorale proactive reconnue pour sa performance

Indicateur	Cible	Résultat	État
10 Nombre de mesures significatives visant la modernisation des lois électorales	1	2	Atteint
11 Nombre d'activités de recherche menées ou appuyées	1	0	Non atteint

Indicateur 10 Nombre de mesures significatives visant la modernisation des lois électorales

Pour moderniser les lois électorales, le directeur général des élections peut déposer des documents officiels, participer à des commissions parlementaires ou prendre part à tout événement qui contribue à faire avancer le processus de modification législative.

Le 1^{er} mai 2024, le directeur général des élections a participé aux consultations particulières sur la *Loi édictant la Loi visant à protéger les élus et à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions et modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal*. Élections Québec avait préparé un mémoire qu'elle avait déposé au préalable auprès des membres de la commission parlementaire. Ce mémoire présentait des observations et des recommandations à l'égard de ce projet de loi, qui visait à la fois le processus électoral municipal et quelques aspects de la *Loi électorale*.

Le 21 novembre 2024, le directeur général des élections a déposé un rapport de recommandations à l'Assemblée nationale qui contenait 30 améliorations à apporter à la *Loi électorale* pour renforcer ses principes fondamentaux : la transparence, l'équité et l'intégrité. Ce rapport clôt le cycle amorcé par la publication du document de consultation *Pour une nouvelle vision de la Loi électorale*, en octobre 2023. Cette publication a été suivie d'une consultation des partis politiques, des groupes de la société civile, des chercheurs et des citoyens.

Indicateur 11 Nombre d'activités de recherche menées ou appuyées

L'un des mandats d'Élections Québec consiste à mener des activités de recherche et de veille de façon à soutenir et à orienter la prise de décision du directeur général des élections. Ces activités peuvent prendre deux formes : la réalisation de recherches à l'interne et l'appui à des projets de recherche menés par des partenaires. En 2024-2025, deux recherches ont été menées à l'interne. Elles n'étaient pas terminées le 31 mars 2025.

Objectif 2.3 Transmettre notre savoir-faire pour assurer le respect des règles

La qualité du processus électoral repose sur le respect des règles qui en assurent l'intégrité, l'équité et la transparence. Nous devons nous assurer que ces règles sont connues, comprises et bien appliquées. De 2024 à 2028, nous suivrons le taux de conformité des rapports de dépenses électorales et nous orienterons nos actions en fonction des constats que nous tirerons du traitement de ces rapports. Nous adopterons également des mesures afin de soutenir adéquatement les directrices et directeurs du scrutin, leurs directrices adjointes et directeurs adjoints ainsi que les présidentes et présidents d'élection, qui appliquent les lois et les procédures électorales dans le cadre des élections provinciales et municipales.

Enjeu 2 Des services adaptés aux besoins des électrices, des électeurs et des acteurs politiques

Orientation 2 Une organisation électorale proactive reconnue pour sa performance

Indicateur	Cible	Résultat	État
12 Taux de conformité des rapports de dépenses électorales	92 %	90 %	Non atteint
13 Nombre de mesures mises en place pour soutenir les acteurs	1	7	Atteint

Indicateur 12 Taux de conformité des rapports de dépenses électorales

Nous calculons le pourcentage des dépenses électorales déclarées dans les rapports reçus et vérifiés qui respectent les normes en vigueur. Les résultats obtenus peuvent nous permettre d'adapter notre offre de service.

- Au palier électoral **provincial**, 89 % des dépenses déclarées en 2024-2025 étaient conformes (14 513 701 \$ sur 16 230 502 \$ de dépenses électorales totales).
- Au palier électoral **municipal**, 95 % des dépenses déclarées étaient conformes (347 713 \$ sur 364 547 \$ de dépenses électorales totales).
- Au palier **scolaire**, 97 % des dépenses déclarées étaient conformes (16 922 \$ sur 17 469 \$ de dépenses électorales totales).

Ainsi, en 2024-2025, 90 % des dépenses électorales vérifiées par Élections Québec ont été considérées comme conformes (14 878 336 \$ sur 16 612 518 \$ de dépenses électorales totales). Cette proportion est légèrement inférieure à la cible de 92 %.

Afin de maintenir ou d'améliorer ces résultats, en 2024-2025, nous avons complètement revu les tests menés à la fin de la formation obligatoire aux paliers électoraux provincial et municipal. Nous avons ciblé les principales lacunes observées et les concepts moins bien compris par les acteurs politiques. Nous avons aussi créé de nouvelles formations complémentaires.

Au palier électoral provincial, nous avons transmis des rapports présentant les faits saillants des travaux de vérification à chaque entité ayant droit à un remboursement de ses dépenses électorales. Nous avons également tenu des rencontres pour expliquer les conclusions tirées et pour fournir des pistes d'amélioration en vue des prochaines élections générales provinciales.

Au palier électoral municipal, nous avons conçu un processus de transmission d'avis écrit portant sur la conformité.

Indicateur 13 Nombre de mesures mises en place pour soutenir les acteurs

Les acteurs qui administrent les directives et les procédures d'Élections Québec jouent un rôle essentiel : ils permettent d'assurer l'application adéquate et uniforme des règles d'une région à l'autre. Nous avons pris des mesures pour soutenir les directrices et directeurs du scrutin, les directrices adjointes et directeurs adjoints du scrutin ainsi que les présidentes et présidents d'élection.

Palier électoral provincial

Lors de l'élection partielle du 17 mars 2025 dans la circonscription de Terrebonne, Élections Québec a pu appliquer les nouvelles règles liées à l'affichage électoral. L'institution a mis à jour la directive sur la publicité partisane sur les lieux d'un bureau de vote, qui s'adresse aux directrices et directeurs du scrutin. Elle a également préparé un document visuel sur l'application pratique de cette directive. Elle a envoyé ces deux documents aux entités politiques.

Avec la collaboration du ministère des Transports et de la Mobilité durable, nous avons transmis aux entités politiques des documents expliquant les modalités d'installation de l'affichage électoral aux abords des axes routiers. Au cours de l'exercice, nous avons publié 30 articles sur la plateforme virtuelle DémocraSite pour informer les directrices et directeurs du scrutin ainsi que leurs adjointes et adjoints de l'avancement de nos travaux d'amélioration.

Élections Québec a également migré la bibliothèque virtuelle qu'elle met à la disposition des directeurs du scrutin et de leurs équipes. Cet outil est utilisé à des fins de formation et constitue un guide de procédures lors des activités préparatoires et lors d'un événement électoral. La nouvelle bibliothèque a été utilisée pour la première fois lors de l'élection partielle dans la circonscription de Terrebonne. Élections Québec a aussi déployé un système de gestion des apprentissages pour le parcours de formation du personnel électoral provincial en 2024-2025.

Palier électoral municipal

La bibliothèque des présidentes et présidents d'élection est maintenant personnalisable en fonction du type de municipalité et d'élection (partielle ou générale). Les procédures et les documents disponibles s'adaptent aux particularités de chaque municipalité, aux règles de financement applicables, à la forme de suffrage en vigueur et à la disponibilité du vote par correspondance. Ainsi, la présidente ou le président d'élection voit uniquement le contenu pertinent pour mener à bien son scrutin.

De plus, nous avons revu les sections thématiques de la bibliothèque afin qu'elles soient plus intuitives et nous avons réorganisé les nouvelles procédures opérationnelles en ordre chronologique afin de faciliter la consultation et le suivi du travail à accomplir.

Au cours des derniers mois, nous avons préparé plusieurs capsules de formation en ligne que nous avons déposées dans la bibliothèque des présidents d'élection. Elles couvrent leurs principales responsabilités. Nous avons aussi procédé à une refonte complète de la formation préparatoire aux élections générales municipales de 2025. Plusieurs séances de formation ont eu lieu au printemps 2025. Nous avons également modifié les outils de gestion pour tenir compte des mesures introduites dans la *Loi édictant la Loi visant à protéger les élus municipaux et à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions et modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal*. Enfin, nous avons offert des formations adaptées aux municipalités régionales de comté dans lesquelles la préfète ou le préfet est élu au suffrage universel.



Enjeu 3 Un milieu de travail attrayant qui valorise l'expertise

Puisque la disponibilité de la main-d'œuvre est restreinte, nous souhaitons créer un environnement de travail dans lequel les membres du personnel développent un sentiment d'appartenance et se sentent valorisés dans leur rôle.

Enjeu 3 Un milieu de travail attrayant qui valorise l'expertise

Orientation 3

Une institution soucieuse du cheminement professionnel et du développement de son personnel

Objectif 3.1 Améliorer l'expérience employé

Élections Québec souhaite améliorer sa performance organisationnelle pour réduire les risques associés à la perte d'expertise et à la disponibilité de main-d'œuvre qualifiée. Nous souhaitons aussi améliorer la qualité de l'expérience du personnel afin de favoriser sa rétention et d'ajouter de la valeur à nos offres d'emploi auprès de recrues potentielles.

Orientation 3 Une institution soucieuse du cheminement professionnel et du développement de son personnel

Indicateur	Cible	Résultat	État
14 Taux de mobilisation	Sélection de l'outil d'évaluation	81 %*	Atteint
15 Pourcentage des processus de sélection menant à une embauche	75 %	79 %	Atteint
16 Nombre de mesures favorisant le recrutement et la rétention du personnel électoral	4	4	Atteint

* L'outil a été choisi et la première mesure de mobilisation a été réalisée. Le taux obtenu constitue notre valeur de référence pour les prochaines années.

Indicateur 14 Taux de mobilisation

La mobilisation est « une masse critique d'employés qui accomplissent des actions bénéfiques au bien-être d'autrui, à l'organisation et à l'accomplissement d'un travail collectif¹ ». Le taux de mobilisation est directement lié à la qualité de l'expérience employé, qu'Élections Québec vise à améliorer dans le cadre de son plan stratégique actuel.

Le plan d'action de mobilisation 2024-2025 adopté à l'automne 2024 comprenait 12 mesures qui étaient toutes terminées le 31 mars 2025.

Nous comptions nous doter d'un outil pour mesurer l'état de mobilisation de nos équipes. Nous avons choisi d'utiliser les résultats du sondage annuel du Secrétariat du Conseil du trésor portant sur l'expérience des employés. Ce choix nous a permis d'obtenir une valeur de référence dès la première année de notre planification. Le premier sondage pris en compte a été mené en février 2024 et les résultats détaillés nous ont été transmis le 16 juillet suivant. Élections Québec a obtenu une note globale de 81 %, un résultat supérieur à la moyenne de la fonction publique, qui est de 73 %.

Afin de mobiliser son personnel, Élections Québec a déployé des efforts particuliers, notamment en organisant son premier Gala de reconnaissance pour souligner les apports de celles et ceux qui se sont distingués au cours de l'année. Nous avons

1. TREMBLAY, Michel et WILS, Thierry, 2005. La mobilisation des ressources humaines : une stratégie de rassemblement des énergies de chacun pour le bien de tous. *Gestion*, 2005/2 Vol. 30, p. 37-49. DOI : 10.3917/riges.302.0037. URL : <https://shs.cairn.info/revue-gestion-2005-2-page-37?lang=fr>.

également publié quelques manchettes dans notre intranet au sujet de certains collègues. Ces initiatives ont contribué à améliorer l'expérience des employés.

Indicateur 15 Pourcentage des processus de sélection menant à une embauche

Au cours de la dernière année, Élections Québec a revu ses processus et amélioré ses pratiques de dotation afin d'atteindre l'objectif que 75 % de ses offres d'emploi mènent à une embauche. Elle a mis en place une planification des besoins, une offre de service en matière de promotion des emplois et des efforts de sensibilisation auprès des gestionnaires, notamment. Elle rédige maintenant des communications personnalisées pour la plupart des offres d'emploi et elle les diffuse grâce à des envois de masse. Elle publie aussi de l'information sur ces offres dans les médias sociaux afin d'attirer l'attention des candidates et candidats potentiels.

De plus, Élections Québec continue de développer et de faire connaître sa marque employeur. Elle a élaboré un plan d'action 2025-2026 afin de renforcer sa position d'employeur de choix.

Indicateur 16 Nombre de mesures visant à promouvoir le recrutement et la rétention du personnel électoral

C'est de plus en plus difficile d'embaucher du personnel électoral lors d'élections générales. Nous souhaitons donc recourir à divers moyens pour faciliter le recrutement et pour inciter les personnes embauchées à renouveler leur engagement. Nous espérons ainsi valoriser ce rôle citoyen.

Nous avons d'abord adapté le système de gestion des événements provinciaux aux méthodes de travail des assistantes et assistants au recrutement. Nous avons testé les adaptations effectuées avec succès dans le cadre de l'élection partielle de Terrebonne.

Nous avons également amélioré la section Emplois de notre site Web en actualisant le formulaire Postulez en ligne, qui est maintenant plus clair et plus cohérent avec l'ensemble du site. Nous effectuerons d'autres améliorations qui seront fonctionnelles pour les prochaines élections générales provinciales.

Nous souhaitons aussi accroître l'implication des préposées et préposés à l'information et au maintien de l'ordre (PRIMO) dans le recrutement de leur équipe. À cet effet, nous avons ajouté deux heures de travail à leur banque d'heures pour leur permettre de communiquer avec des candidats potentiels, s'ils s'y engagent. Cette action a été suggérée lors de la consultation menée auprès des directrices et directeurs du scrutin et de leurs adjoints à la suite des élections générales provinciales de 2022.

Enfin, nous souhaitons mesurer le taux de rétention des membres du personnel électoral afin d'évaluer l'effet des mesures mises en place pour améliorer leur expérience de travail. Nous avons procédé à une analyse comparative à partir de l'information disponible depuis les élections générales de 2014. Nous avons aussi préparé un sondage pour connaître l'appréciation des membres du personnel quant à leur expérience de travail ; ce sondage comprend une question sur leur intention d'effectuer à nouveau ce travail lors d'élections générales provinciales. Nous avons utilisé ce sondage une première fois après l'élection partielle dans la circonscription de Terrebonne.

Objectif 3.2 Renouveler nos pratiques

Nous souhaitons mesurer nos progrès liés à l'amélioration de nos pratiques dans l'optique de rendre notre milieu de travail attrayant, d'instiller une culture d'amélioration continue et d'accroître nos actions vers une mesure de la performance organisationnelle améliorée.

Enjeu 3 Un milieu de travail attrayant qui valorise l'expertise

Orientation 3 Une institution soucieuse du cheminement professionnel et du développement de son personnel

Indicateur	Cible	Résultat	État
17 Indice de maturité numérique	Mesure de référence	47 %	Atteint
18 Nombre de procédés internes optimisés	2	3	Atteint
19 Pourcentage des membres du personnel ayant suivi une formation en amélioration continue	15 %	16 %	Atteint

Indicateur 17 Indice de maturité numérique

Nous avons mesuré notre indice de maturité numérique pour la première fois à l'aide du Radar NumériQc, un outil du Centre québécois d'excellence numérique, en collaboration avec le ministère de la Cybersécurité et du Numérique. Un groupe représentatif composé de membres du personnel d'Élections Québec a participé à l'exercice de diagnostic en respectant les lignes directrices de l'outil. Notre taux de maturité est de 47 %, ce qui constitue notre valeur de référence pour mesurer notre évolution au cours des prochaines années.

Indicateur 18 Nombre de procédés internes optimisés

Élections Québec a déployé une offre de service interne en matière d'amélioration continue et d'optimisation des processus dans le but d'accompagner les équipes dans leurs démarches et de les outiller afin de multiplier les initiatives visant l'amélioration de nos pratiques. Cette année, trois processus ont été optimisés.

1. Le bulletin d'information interne l'ÉQuipe ;
2. Le renouvellement du matériel électoral ;
3. L'optimisation de l'aménagement de l'espace de numérisation.

Par ailleurs, nous avons fait connaître la démarche en amélioration continue ainsi que certaines initiatives réalisées auprès des équipes. Une capsule vidéo présentant la démarche relative au renouvellement du matériel électoral a été présentée lors de la rencontre du personnel de novembre 2024, tout comme la méthode Lean à la base de nos processus.

Indicateur 19 Pourcentage des membres du personnel ayant suivi une formation en amélioration continue

L'évolution de notre culture organisationnelle passe par l'acquisition de nouvelles pratiques. En 2024-2025, 59 personnes ont reçu une formation en amélioration continue, ce qui représente 16 % de nos effectifs. Une initiation à l'amélioration continue (ceinture blanche) a été offerte en salle aux personnes participant à des ateliers de type Kaizen. Des capsules sont aussi disponibles sur le Portail d'apprentissage de la fonction publique.

Une formation a aussi été offerte à l'ensemble des gestionnaires afin qu'ils se familiarisent avec le FIPEC, un outil de résolution de problèmes. Une stratégie de déploiement de l'amélioration continue leur a également été présentée ; elle comprend une offre de formation en plusieurs modules qui sera offerte à l'ensemble du personnel de l'institution.



Commission de la représentation électorale

L'institution
en un coup d'œil 34

Sommaire du plan
stratégique 2024-2028 37

Résultats détaillés du plan
stratégique 2024-2028 38

L'institution en un coup d'œil

L'année 2024-2025 marque le début d'un nouveau cycle stratégique pour la Commission de la représentation électorale. Le nouveau plan, qui couvre les quatre prochaines années, est en vigueur jusqu'au 31 mars 2028.

La Commission de la représentation électorale est une institution neutre et indépendante qui assure l'application des chapitres relatifs à la délimitation des territoires et à la représentation électorale contenus dans la *Loi électorale*, dans la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* et dans la *Loi sur les élections scolaires visant certains membres des conseils d'administration des centres de services scolaires anglophones*.

La Commission est composée de deux commissaires et du directeur général des élections, qui préside ses travaux. À l'instar du président de la Commission, les commissaires sont nommés par une résolution approuvée par les deux tiers des membres de l'Assemblée nationale afin d'assurer la neutralité et l'impartialité de l'institution.

Mission

Établir la carte électorale du Québec – et, au besoin, celles des municipalités et des commissions scolaires anglophones – en favorisant la consultation des citoyennes et des citoyens et en leur assurant une représentation juste et équitable.

Vision

Une institution à l'écoute de la population et reconnue comme une référence en matière de représentation électorale.

Valeurs

- Impartialité et indépendance
- Équité
- Transparence
- Écoute
- Professionnalisme

Faits saillants

Révision de la carte électorale provinciale

En vertu de la *Loi électorale*, la Commission de la représentation électorale doit procéder à la révision de la carte électorale du Québec toutes les deux élections générales. Au lendemain des élections générales du 3 octobre 2022, la Commission a donc commencé ses travaux de délimitation des circonscriptions. Ses activités ont été interrompues par l'Assemblée nationale le 2 mai 2024, lors de l'adoption de la *Loi visant l'interruption du processus de délimitation des circonscriptions électorales*. Les élus de l'Assemblée nationale ont alors émis l'intention de revoir les paramètres et les critères de délimitation.

La Commission a déposé le document *Constats et réflexions* en juin 2024. Elle y confirme son intention de collaborer aux travaux des parlementaires. Ce document comprend différents constats et pistes de solutions sur lesquels les commissaires se sont penchés en fonction des suggestions et des commentaires reçus à la suite du dépôt de leur rapport préliminaire et des audiences publiques tenues à l'automne 2023. Ces éléments auraient fait partie du second rapport de la Commission, dont le dépôt était prévu en septembre 2024.

Le 5 décembre 2024, la Cour supérieure a accueilli en partie une demande de sursis visant à invalider la *Loi visant l'interruption du processus de délimitation des circonscriptions électorales*. Cette demande a été initiée par des citoyens et par le Conseil des préfets et des élus de la région des Laurentides, appuyés par divers groupes. À la suite de la décision rendue par le tribunal, la Commission de la représentation électorale a pu reprendre le processus de révision de la carte électorale et rédiger son second rapport. Elle doit toutefois attendre l'issue du litige pour déterminer si elle pourra transmettre sa proposition révisée et finale à l'Assemblée nationale et, par le fait même, la rendre publique.

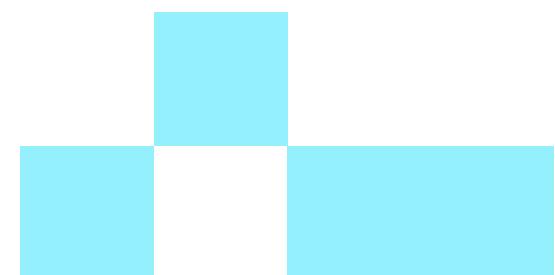
Division des territoires municipaux

La Commission de la représentation électorale est responsable de la division des territoires municipaux en districts électoraux pour les élections municipales, principalement pour les municipalités de 20 000 habitants ou plus, mais aussi pour celles qui choisissent de s'assujettir volontairement à cette obligation. Cette répartition vise à assurer une représentation équitable des électrices et des électeurs en tenant compte de l'égalité du vote et du respect des communautés naturelles. L'opération de division a commencé avec la formation de plus de 270 personnes provenant de 212 municipalités. Au total, 271 municipalités ont divisé leur territoire. Au final, 145 municipalités ont reconduit leur délimitation tandis que 124 autres ont adopté des règlements visant à diviser leur territoire en districts électoraux.

Par ailleurs, la Commission a tenu des audiences publiques dans deux municipalités. En effet, elle est intervenue auprès de la Ville de Brossard et de la Municipalité de La Pêche puisque, conformément à la réglementation, un nombre suffisant d'électrices et d'électeurs se sont opposés à la division du territoire adoptée par règlement. Pour bien comprendre les enjeux vécus ou anticipés par l'ensemble de la population, la Commission a tenu une consultation publique à chaque endroit. À la suite d'une audience tenue le 16 septembre 2024 à Brossard, au cours de laquelle près d'une trentaine de citoyens, de citoyennes, d'élus et de représentants de la Ville se sont

exprimés, la Commission a modifié la division adoptée par la Ville. Puis, la Commission a écouté une dizaine de citoyens, de citoyennes, d'élus et de représentants de La Pêche lors d'une audience tenue le 17 octobre 2024. À la suite de cette consultation, la Commission a maintenu la division du territoire de la Municipalité de La Pêche.

Finalement, la Commission a procédé à la division du territoire de deux municipalités n'ayant pas adopté de règlement dans les délais prescrits par la LERM.



Sommaire du plan stratégique 2024-2028

Enjeu 1 Une offre de service actualisée

Orientation 1 Des municipalités et des commissions scolaires anglophones bien outillées pour réaliser la carte électorale de leur territoire

Objectif	Indicateur	Cible	Résultat	Page
1.1 Offrir de la formation et des outils répondant aux besoins des municipalités et des commissions scolaires anglophones	1 Taux de satisfaction des municipalités et des commissions scolaires quant aux services offerts	Mesure de référence	83 %*	Atteint 38

* Cette valeur de référence constitue le point de départ des mesures ultérieures de la satisfaction des acteurs avec lesquels nous interagissons.

Enjeu 2 Une carte électorale connue et comprise par la population

Orientation 2 Une action concertée pour informer l'électorat

Objectif	Indicateur	Cible	Résultat	Page
2.1 Rendre la nouvelle carte électorale accessible à l'électorat	2 Nombre de moyens diffusés pour rendre la nouvelle carte électorale accessible	3*	S. O. Non mesuré	40

* Les trois cibles prévues pour l'exercice 2024-2025 sont reportées à celui de 2025-2026.

Résultats détaillés du plan stratégique 2024-2028

La Commission de la représentation électorale a élaboré son plan stratégique 2024-2028, qui établit ses priorités et ses objectifs pour les prochaines années. Ce plan met l'accent sur une offre de service actualisée et sur une carte électorale connue et comprise par la population. L'atteinte des cibles est mesurée par deux indicateurs.

Enjeu 1 Une offre de service actualisée

Orientation 1

Des municipalités et des commissions scolaires anglophones bien outillées pour réaliser la carte électorale de leur territoire

Objectif 1.1 Offrir de la formation et des outils répondant aux besoins des municipalités et des commissions scolaires anglophones

Indicateur	Cible	Résultat	État
1 Taux de satisfaction des municipalités et des commissions scolaires quant aux services offerts	Mesure de référence	83 %*	Atteint

* Cette valeur de référence constitue le point de départ des mesures ultérieures de la satisfaction des acteurs avec lesquels nous interagissons.

Indicateur 1 Taux de satisfaction des municipalités et des commissions scolaires quant aux services offerts

Nous devions nous doter d'une moyenne globale sur laquelle fonder les prochaines cibles annuelles. Nous avons agrégé le taux de satisfaction relatif à la formation, au soutien offert et à la documentation mise à la disposition des municipalités. Ce taux est de 83 %.

Cette valeur de référence nous permettra de mesurer l'évolution de la satisfaction des acteurs avec lesquels nous interagissons.

Commissions scolaires anglophones

Nous avions prévu de sonder les commissions scolaires anglophones afin de mesurer leur satisfaction au regard des services qu'ils ont reçus. Les travaux de délimitation des commissions scolaires ont coïncidé avec ceux liés à la carte électorale provinciale et avec le début de l'exercice de division du territoire municipal en districts électoraux. Compte tenu du petit nombre de commissions scolaires anglophones, nous avons plutôt choisi de leur offrir un accompagnement personnalisé, qui convenait bien à ce petit groupe, et nous avons renoncé au sondage.

Municipalités

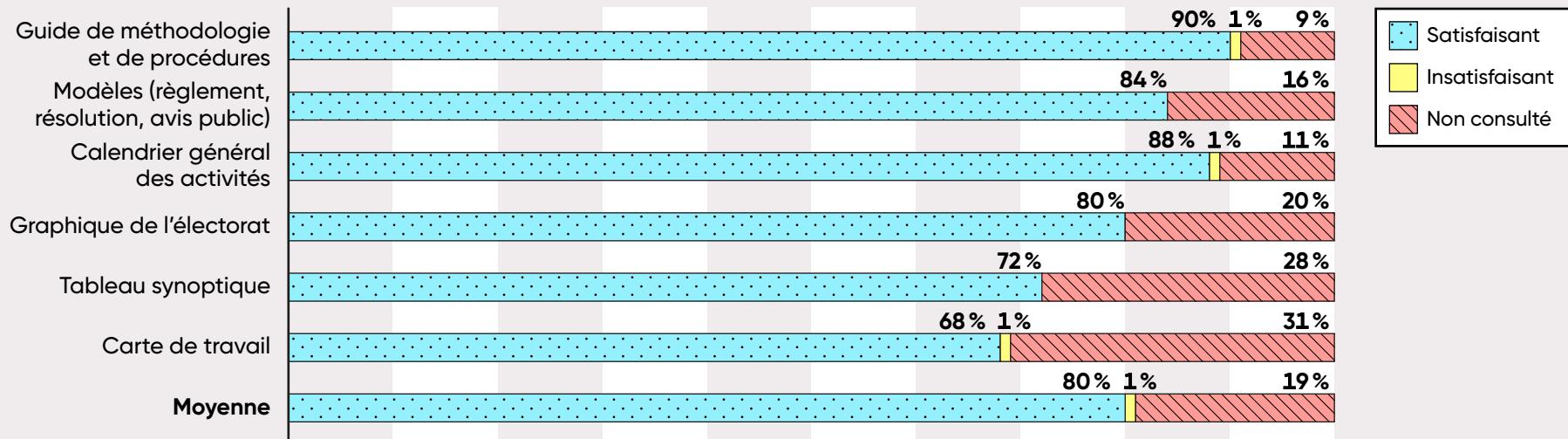
L'activité de délimitation s'est déroulée tout au long de l'exercice. Au total, 271 municipalités ont divisé leur territoire. Nous leur avons ensuite transmis un sondage de satisfaction, auquel 167 municipalités ont répondu, ce qui représente un taux de réponse de 61 %. Le taux de satisfaction global est de 98 % (61 % très satisfaits et 37 % satisfaits).

En 2024-2025, la Commission a offert du soutien à plusieurs municipalités. Du 1^{er} avril au 31 décembre 2024, 128 municipalités ont eu recours à ses services. Parallèlement, le personnel municipal avait accès à divers documents dans l'intranet. Cet outil permet de les soutenir de façon continue dans leur travail de délimitation.

En novembre 2024, nous avons envoyé un deuxième sondage aux 271 municipalités pour savoir dans quelle mesure elles étaient satisfaites de nos services de soutien et de documentation. Nous avons reçu 75 réponses. Pas moins de 72 % des répondantes et répondants sont satisfaits ou très satisfaits de l'aide et du soutien que nous fournissons ; 28 % des répondants ne se sont pas prononcés sur la question. En ce qui concerne la documentation offerte, les résultats sont présentés dans le graphique ci-dessous.

Appréciation des outils les plus utilisés

(par ordre de fréquence d'utilisation)

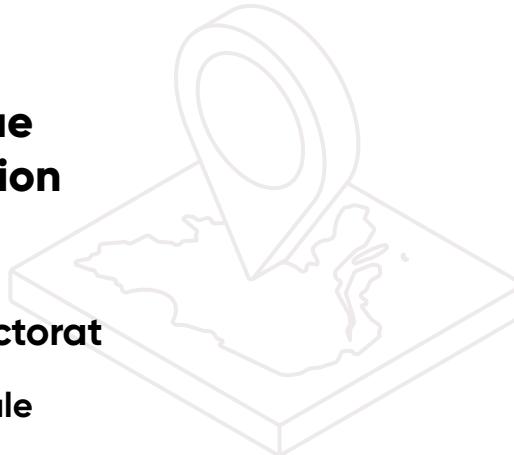


Enjeu 2 Une carte électorale connue et comprise par la population

Orientation 2

Une action concertée pour informer l'électorat

Objectif 2.1 Rendre la nouvelle carte électorale accessible à l'électorat



Indicateur	Cible	Résultat	État
2 Nombre de moyens diffusés pour rendre la nouvelle carte électorale accessible	3*	S. O.	Non mesuré

* Les trois cibles prévues pour l'exercice 2024-2025 sont reportées à celui de 2025-2026.

Indicateur 2 Nombre de moyens diffusés pour rendre la nouvelle carte électorale accessible

Les travaux de la Commission de la représentation électorale ont été interrompus le 2 mai 2024 par l'adoption de la *Loi visant l'interruption du processus de délimitation des circonscriptions électorales*.

La Commission a pu reprendre la rédaction de son second rapport un peu plus tard, puisque le 5 décembre 2024, la Cour supérieure a accueilli en partie une demande de sursis visant à invalider cette loi. La Commission doit toutefois attendre la décision du tribunal pour savoir si elle pourra transmettre sa proposition révisée à l'Assemblée nationale et la rendre publique. C'est pourquoi la Commission n'a pas été en mesure de mettre la nouvelle carte électorale à la disposition de l'électorat pendant l'exercice 2024-2025.



Déclaration commune de services aux citoyens

Engagements généraux..... 42

Engagements spécifiques... 45

Nous visons à offrir des services de qualité à toutes les citoyennes et à tous les citoyens du Québec. Nous nous engageons formellement, dans notre *Déclaration commune de services aux citoyens*, à respecter les engagements généraux et spécifiques auxquels nous souscrivons. Cette déclaration précise les délais de service auxquels les citoyennes et citoyens peuvent s'attendre lorsqu'ils s'adressent à Élections Québec et à la Commission de la représentation électorale ou lorsqu'ils formulent une plainte.

Nous avons pris cinq engagements généraux qui couvrent différents aspects de notre offre de service, de l'accueil des citoyens à l'accessibilité des services en passant par la qualité du traitement des demandes.

Nous nous engageons également à respecter des délais précis en matière de communication avec la population québécoise.

Nous évaluons notre performance en fonction du nombre d'appels que nous avons reçus et auxquels nous avons répondu et en fonction des délais de traitement des demandes. Mais nous mesurons aussi notre prestation de service en fonction du taux de satisfaction des citoyens qui ont communiqué avec le centre de renseignements par téléphone et par courriel. Nous colligeons toutes les réponses au sondage de satisfaction reçues au cours de l'année. Ce sondage considère la rapidité et la capacité de réponse, la courtoisie, ainsi que la clarté de l'information.

Le taux de satisfaction repose sur la moyenne des résultats mensuels recueillis pour chacun des énoncés.

Engagements généraux

Engagement 1

Une réponse rapide et courtoise

La rapidité et la courtoisie sont des aspects essentiels d'une bonne prestation de service. Nous tenons donc compte de ces aspects, mais nous évaluons également l'efficience, c'est-à-dire le caractère adéquat et complet de la réponse fournie dans les délais prévus. Nous menons un sondage auprès des citoyennes et des citoyens qui communiquent avec notre centre de renseignements pour mesurer leur satisfaction à l'égard de ces trois aspects.

Le taux de satisfaction de la clientèle à l'égard de notre efficacité à répondre aux demandes est de 89 %. Le taux lié à la courtoisie dont nous faisons preuve est de 91 %. Deux autres indicateurs qui témoignent de la rapidité du service téléphonique sont le nombre de demandes de rappel automatisé et le taux d'appels abandonnés.

- Pour éviter l'attente, la citoyenne ou le citoyen peut demander à nos préposés de le rappeler. Nous avons effectué 59 rappels programmés.
- Le taux d'appels abandonnés² est de 1 %. La majorité des abandons se produisent dans les 120 premières secondes.

2. Le taux d'abandon correspond à la proportion d'appels abandonnés par les citoyennes et citoyens qui ont communiqué avec nous. Lorsqu'un citoyen raccroche alors qu'il est en attente, par exemple, son appel est considéré comme un appel abandonné.

Engagement 2

Une information de qualité

Nous nous engageons à fournir des informations complètes, claires et faciles à comprendre aux citoyennes et citoyens qui communiquent avec nous afin de répondre à leurs besoins.

Notre sondage évalue également la qualité de l'information fournie, en particulier la clarté de l'information et notre capacité à la fournir. Les taux de satisfaction pour ces deux aspects sont de 89 % et de 88 %. Le taux de satisfaction moyen pour tous les éléments évalués par le sondage est de 89 %.

De plus, nous assurons la qualité de l'information diffusée sur notre site Web. Nous faisons régulièrement des mises à jour, notamment en fonction des modifications législatives. Nous assurons également le suivi des commentaires des citoyennes et citoyens concernant l'information que nous publions sur notre site.

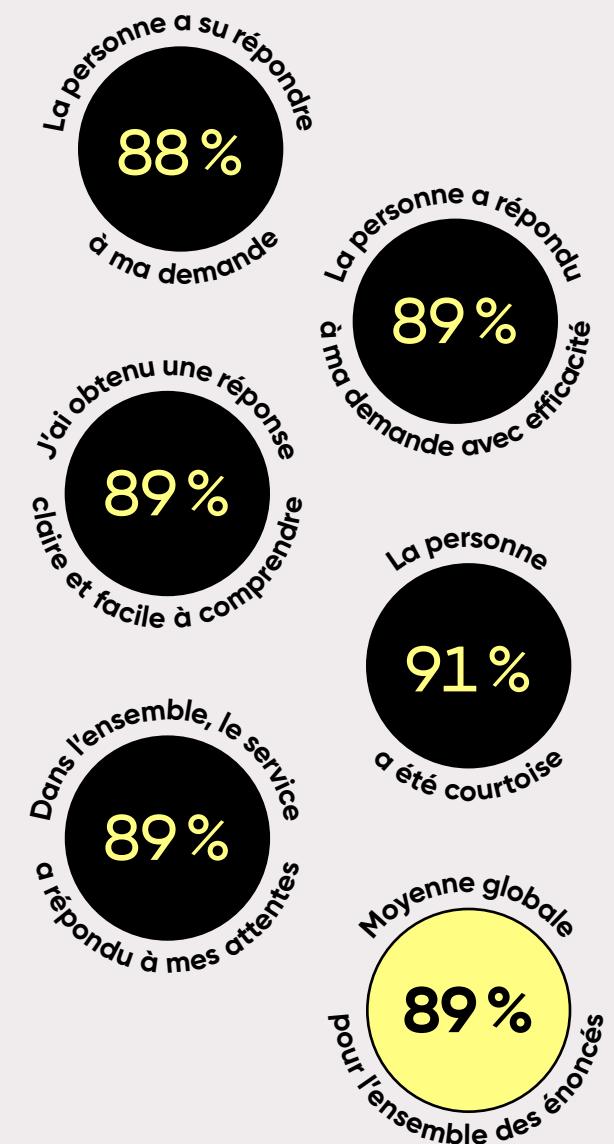
Engagement 3

Confidentialité des renseignements personnels

Cet engagement décrit les moyens mis en œuvre pour assurer la protection des renseignements personnels des citoyennes et des citoyens qui communiquent avec Élections Québec et avec la Commission de la représentation électorale par l'entremise du centre de renseignements. Nous veillons à ce que les renseignements personnels des citoyens soient protégés conformément aux lois en vigueur.

Sondage sur la satisfaction de la clientèle

Nombre de répondants: 1 239



1. Chaque année, nous validons la liste du personnel du centre de renseignements qui peut avoir accès aux différents systèmes informatiques contenant des renseignements personnels sur les électrices et les électeurs ;
2. Nous utilisons un protocole d'identification informatique pour limiter l'accès aux membres autorisés du personnel afin de protéger les renseignements personnels des citoyens et des électeurs ;
3. Dès leur entrée en fonction et en janvier de chaque année par la suite, tous les membres du personnel du centre de renseignements signent un formulaire d'engagement portant sur le respect de la confidentialité, notamment à l'égard du contenu de la liste électorale permanente ;
4. Au cours de l'exercice 2024-2025, tout le personnel du centre de renseignements a rempli et signé ce formulaire.

Demandes reçues en 2024-2025



1. Ce nombre n'inclut pas les abandons ni les appels acheminés par le système de réponse vocale interactive.

2. Nous avons répondu à 303 appels reçus en dehors des heures d'ouverture qui ont été enregistrés sur notre boîte vocale le jour même ou le jour ouvrable suivant.

Engagement 4

Accès facile aux services

Nous nous assurons que les citoyennes et les citoyens ont toujours facilement accès à nos services.

1. Ils peuvent nous joindre par le moyen de communication de leur choix : téléphone, courriel, clavardage, médias sociaux, poste ou en personne, à nos bureaux ;
2. Ils peuvent parler à un membre de notre personnel pendant nos heures d'ouverture, sans frais, partout au Canada et aux États-Unis. En dehors de ces heures, ils ont accès à la messagerie vocale ;
3. En période électorale, nous adaptons nos heures d'ouverture pour répondre à une plus grande demande.

Engagement 5

Une offre de service adaptée

Pour que nos services soient accessibles, ils doivent être adaptés aux besoins de la population. Nous nous engageons donc à prendre les mesures nécessaires pour que nos services répondent le mieux possible aux besoins de chacun.

1. Nous aidons toute personne qui a de la difficulté à naviguer sur notre site Web, ou encore à utiliser ou à remplir l'un de nos documents ;
2. Nous communiquons avec la clientèle sourde, malentendante ou ayant un trouble de la parole, de concert avec le service de relais Bell ;
3. Nos lignes directrices sur l'accessibilité des contenus numériques nous guident quotidiennement dans nos différents projets ;
4. Notre site Web décrit les critères d'accessibilité de chaque lieu de vote pendant les élections provinciales. En 2024-2025, nous avons diffusé cette information lors de l'élection partielle du 17 mars 2025 dans la circonscription de Terrebonne ;
5. Nous produisons des bulletins de vote et des affiches qui incluent une photo des candidates et des candidats pour faciliter l'exercice du droit de vote ;
6. Tous les bureaux de vote sont équipés d'une trousse d'accessibilité, qui comprend une loupe lumineuse, un crayon avec un embout pour une meilleure prise en main, un gabarit de vote en braille, une planche avec une pince et une affiche agrandie représentant les candidates et candidats ;

7. Notre avis d'inscription et notre carte de rappel, que nous envoyons lors d'élections, ainsi que notre site Web comprennent le symbole d'accès universel pour identifier les bureaux de vote accessibles aux personnes à mobilité réduite ;
8. Nous avons élaboré un guide simplifié pour les élections provinciales et pour les élections municipales qui décrit les principales étapes du vote à l'aide de courts textes et d'images. Ces guides sont disponibles en tout temps sur notre site Web.

Afin de favoriser l'accessibilité universelle, nous évaluerons les enjeux qui peuvent freiner la participation électorale de nos clientèles afin d'offrir des solutions respectant la *Loi électorale*.

Engagements spécifiques

Engagement 6

Respect des délais de réponse

Dans le cadre de cet engagement, nous rendons compte de nos résultats par rapport à nos cibles en matière de délais de réponse dans trois contextes de communication que la clientèle peut utiliser. Nous contrôlons :

1. Le temps d'attente avant de parler à quelqu'un par téléphone et le temps de réponse après avoir laissé un message téléphonique ;
2. Le temps nécessaire pour obtenir une réponse (ou un accusé de réception) à un courriel ;
3. Le temps d'attente pour rencontrer un membre du personnel du centre de renseignements au siège social.

Délais de réponse du centre de renseignements

Service	Délai maximal	2024-2025	2023-2024	2022-2023	2021-2022	2020-2021
Téléphone						
Temps d'attente pour parler à quelqu'un	2 minutes	97 % ¹	98 % ²	90 % ³	92 % ⁴	95 % ⁵
Temps de réponse après avoir laissé un message	Le jour même ou le jour ouvrable suivant	100 % (303 messages)	100 % (224 messages)	100 % (1 437 messages)	100 % (713 messages)	100 % (372 messages)
Courriel						
Délai de réponse ou d'accusé de réception	Le jour même ou le jour ouvrable suivant	100 % (2 594 courriels)	100 % (2 131 courriels)	100 % (9 318 courriels)	100 % (8 822 courriels)	100 % (2 953 courriels)
Réception au siège social						
Temps d'attente pour rencontrer une personne	5 minutes	100 % (13 personnes)	100 % (16 personnes)	100 % (45 personnes)	100 % (3 personnes)	S. O.

1. Sur les 7 520 appels reçus, nous avons répondu à 7 285 appels dans le délai fixé.
2. Nous avons répondu en deux minutes ou moins à 7 532 des 7 674 appels que nous avons reçus.
3. Sur les 90 687 appels reçus, nous avons répondu à 81 526 appels dans les délais prévus. Ce volume plus élevé d'appels est attribuable aux élections générales provinciales du 3 octobre 2022.
4. Sur les 19 328 appels reçus, 17 796 appels ont été traités dans les délais prévus. Ce volume élevé d'appels est lié à la tenue d'élections municipales en novembre 2021.
5. Sur les 9 962 appels reçus, nous avons répondu à 9 470 appels en moins de deux minutes.

Engagement 7

Traitements des plaintes de service

Les citoyennes et les citoyens insatisfaits relativement à la qualité des services rendus par Élections Québec, par la Commission de la représentation électorale ou par les membres de leur personnel peuvent communiquer avec le centre de renseignements ou transmettre une plainte, notamment en utilisant le formulaire en ligne disponible sur notre site Web.

Nous effectuons un suivi rigoureux de toute plainte formulée à l'égard de la qualité des services que nous offrons. Ces plaintes sont transmises au service concerné afin qu'il la traite.

Nous nous engageons à transmettre à la personne plaignante une réponse claire et complète dans un délai maximal de 20 jours ouvrables à la suite de la réception de sa plainte. Ce délai pourrait être différent en période électorale, conformément à notre *Déclaration commune de services aux citoyens*. Le tableau ci-dessous présente les résultats obtenus au cours de l'exercice 2024-2025 ainsi que ceux des années antérieures.

Plaintes formulées à l'égard des services reçus

Délai maximal visé	Délai moyen	Résultats				
		2024-2025	2023-2024	2022-2023	2021-2022	2020-2021
20 jours ouvrables	4 jours	100 %	100 %	97 %	100 %	100 %
		6/6	7/7	154/159	11/11	3/3

En 2024-2025, nous avons traité six plaintes sur nos services dans un délai moyen de quatre jours ouvrables. Trois de ces plaintes portaient sur le comportement du personnel électoral ; une portait sur le processus de vérification du rapport financier d'un parti ; et deux autres portaient sur le travail d'un membre du personnel d'Élections Québec.

Pour sa part, la Commission de la représentation électorale n'a reçu aucune plainte sur ses services au cours de l'exercice financier 2024-2025.



Application des lois et des politiques

Lois électorales	49
Financement des entités politiques.....	55
Traitement des plaintes, enquêtes, mandats spéciaux et poursuites	56
Protection des renseignements personnels et accès à l'information.....	58
Divulgation d'actes répréhensibles	60
Langue française	61
Plan d'action de développement durable	62

Lois électorales

Élections Québec a notamment pour mandat d'assurer l'application des dispositions de la *Loi électorale* et de ses règlements dans le contexte des élections provinciales. Cette loi oblige le directeur général des élections à rendre compte des plaintes reçues, de leur traitement, des activités d'information et de formation, des demandes d'accès aux listes électorales, de ses activités internationales et de sa gestion de la liste électorale permanente dans son rapport annuel de gestion.

Dans le cadre des élections municipales et scolaires, nous sommes responsables du contrôle des dépenses électorales ainsi que des infractions pénales prévues dans la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* et dans la *Loi sur les élections scolaires visant certains membres des conseils d'administration des centres de services scolaires anglophones*.

La section Publications et documents électoraux de notre site Web comprend une liste complète des documents officiels.



Événements électoraux

Élection partielle provinciale

En vertu d'un décret du gouvernement du Québec pris le 11 février 2025, le directeur général des élections a organisé une élection partielle le 17 mars dans la circonscription de Terrebonne. Au cours de cette période électorale de 34 jours, 9 personnes ont présenté leur candidature. Le taux de participation a été de 37,3 %. Encore une fois, le vote par anticipation a été très populaire auprès des électrices et des électeurs : 32,6 % des votes ont été exprimés ainsi.

Au cours de cette élection partielle, nous avons utilisé un nouveau formulaire de déclaration de candidature. De plus, de nouvelles règles sur l'affichage électoral étaient en vigueur au moment du déclenchement de l'élection ; Élections Québec a pu vérifier leur application concrète sur le terrain.

Élections municipales et référendums

Notre institution soutient les intervenants municipaux dans la planification et dans l'exécution de leurs tâches lors d'événements électoraux et de référendums, notamment en leur fournissant des documents de référence et du soutien téléphonique. Au cours de l'exercice 2024-2025, nous avons assisté les présidentes et présidents d'élection dans le cadre de 200 élections partielles qui ont permis de pourvoir 296 postes dans les conseils municipaux. Huit référendums municipaux se sont aussi tenus au cours de cet exercice.

Nombre d'élections et de référendums municipaux

	2024-2025	2023-2024
Élections partielles	200	340
Recommencements de procédures d'élection	14	27
Scrutins référendaires	8	14
Procédures d'enregistrement nécessitant une liste référendaire	70	49
Nombre de listes électorales produites pour les événements municipaux	258	348

Élections générales dans les commissions scolaires anglophones

Le 3 novembre 2024, des élections générales ont eu lieu dans neuf commissions scolaires anglophones du Québec. Trois commissions scolaires n'ont pas tenu de scrutin puisque les postes ont été pourvus sans opposition.

Ces élections ont permis d'élire les membres des conseils des commissaires ainsi que leur présidente ou président. Chaque commission scolaire est responsable de l'organisation de son scrutin. Élections Québec leur offre le soutien nécessaire tout au long du processus et veille au respect des règles sur le financement politique tout en diffusant de l'information auprès du public.

Qualité de la liste électorale permanente

Élections Québec utilise deux paramètres pour mesurer la qualité de la liste électorale permanente (LEP) du Québec.

1. Le taux de couverture, qui indique la proportion d'électrices et d'électeurs inscrits à la LEP par rapport à l'électorat estimé ;
2. Le taux d'actualité, qui indique la proportion d'électeurs inscrits sur la LEP à l'adresse de leur domicile par rapport à l'ensemble des électeurs inscrits.

Puisque l'inscription sur la LEP est volontaire, le taux de couverture dépend du nombre d'inscriptions. La qualité de la LEP, qui s'exprime par des taux élevés de couverture et d'actualité, repose sur la vigilance que nous exerçons, sur les relations que nous entretenons avec nos partenaires pour assurer la mise à jour des données et sur nos efforts de communication pour inciter la population à s'inscrire ou à modifier son inscription sur la liste.

Qualité de la liste électorale permanente

Indicateur	Au 31 mars 2025	Au 31 mars 2024
Nombre d'électrices et d'électeurs inscrits à la LEP	6 411 904	6 375 504
Ratio de couverture ¹ (%)	91,8 %	93,0 %
Taux d'actualité ² (%)	97,9 %	97,9 %

1. L'approche méthodologique a été développée par l'Institut de la statistique du Québec pour notre *Rapport annuel de gestion 2013-2014*.
2. Le taux d'actualité de la liste électorale permanente est calculé lors des élections générales provinciales (les plus récentes ont eu lieu en 2022).

Gestion de la liste électorale permanente

Au cours de l'année, Élections Québec a :

1. Traité 314 707 changements d'adresse provenant du Service québécois de changement d'adresse et 318 371 autres provenant de la Régie de l'assurance maladie du Québec, pour un total de 633 078 changements ;
2. Envoyé 194 100 avis (par exemple, des avis d'inscription, de modification et de péremption d'adresse) ;
3. Transmis 2 811 dossiers à la Commission permanente de révision.

Coût de la gestion de la liste électorale permanente (en milliers de dollars)

Élément 1 : Gestion interne et soutien

Salaires et avantages sociaux du personnel	649,6
Services professionnels, administratifs et autres	537,4
Fournitures et approvisionnement	4,7
	1 191,7

Élément 3 : Activités électorales

Commission permanente de révision	197,5
	197,5
Coût total de gestion de la LEP	1 389,2

Activités de formation

En prévision des élections générales municipales du 2 novembre 2025, Élections Québec a amorcé en 2024-2025, une série d'activités de formation et de planification visant à

soutenir les présidentes et présidents d'élection des municipalités ainsi que des municipalités régionales de comté. Ces activités visent à clarifier les rôles et responsabilités de chacun, à favoriser la collaboration entre les intervenants municipaux et à planifier efficacement les tâches liées à l'organisation de ce scrutin. Vingt séances de formation ont été dispensées au cours de l'année. En complément de ces formations, d'autres séances ont été offertes sur l'organisation des élections générales municipales.

À l'occasion des élections scolaires, quatre demi-journées de formation ont eu lieu pour l'ensemble des commissions scolaires anglophones en juin et en septembre 2024. D'autres formations ont été offertes à nos partenaires responsables du financement, à savoir les directrices générales et directeurs généraux des commissions scolaires anglophones ainsi que leurs adjointes et adjoints. Ces séances se sont déroulées en visioconférence les 10 et 11 septembre 2024. Elles portaient sur les règles encadrant le financement politique et les dépenses ainsi que sur les procédures que les directeurs généraux doivent suivre dans le cadre d'un événement électoral.

Par ailleurs, lors du dénombrement de 2024 de la population des municipalités du Québec, la municipalité de Saint-Jean-de-Matha a dépassé le seuil de 5 000 habitants. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2024, elle est assujettie aux règles portant sur le financement politique de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*. Nous nous sommes déplacés à Saint-Jean-de-Matha le 23 mai 2024 pour offrir des formations à ce sujet au personnel de la municipalité.

Activités de formation – Scrutins

Palier électoral	Groupes ciblés	Groupes formés	Nombre de participantes et participants
Provincial	S. O.	S. O.	S. O.
Municipal	Présidentes et présidents d'élections	20	327
Scolaire	Commissaires	9	16

Activités de formation – Financement

Palier électoral	Groupes ciblés	Groupes formés	Nombre de participantes et participants
Municipal	Personnel municipal, citoyennes et citoyens	2	6
Scolaire	Directeurs généraux des commissions scolaires anglophones et leurs adjoints	2	35

Activités de coopération

Élections Québec a poursuivi son engagement dans les relations pancanadiennes et internationales afin de demeurer à l'affût des meilleures pratiques électorales. Cette participation contribue au rayonnement de l'expertise québécoise et permet à l'institution de se positionner comme un leader en matière électorale au sein de la Francophonie. L'institution mène ces activités dans un esprit de collaboration et de solidarité internationale.

Au cours de la dernière année, Élections Québec a maintenu une présence active au sein de diverses instances nationales. Des représentants de l'institution ont participé à deux missions d'accueil de visiteurs lors des élections générales de la Colombie-Britannique et du Nouveau-Brunswick en octobre 2024.

Ces rencontres nous permettent de demeurer à la fine pointe des tendances canadiennes. Par ailleurs, le directeur général des élections a participé à la Conférence des administrateurs d'élections en Alberta en juillet 2024. Cette conférence annuelle réunit l'ensemble des directeurs généraux des élections du Canada et leurs adjointes et adjoints. Depuis juillet 2024, le directeur général des élections siège au comité directeur du Secrétariat de la coordination électorale du Canada. Plusieurs membres du personnel ont contribué aux travaux de sous-comités de ce secrétariat pour échanger et pour collaborer sur des sujets liés à la gestion électorale.

Élections Québec a poursuivi ses actions de coordination du Réseau des compétences électoralas francophones (RECEF), l'un des 16 réseaux institutionnels de l'Organisation internationale de la Francophonie. Le directeur général des élections du Québec est le secrétaire général du réseau, qui compte aujourd'hui 36 organismes de gestion des élections parmi ses membres.

En juin 2024, le RECEF a participé au programme d'accueil de l'Autorité électorale permanente de la Roumanie à l'occasion des élections européennes et locales. Il a aussi tenu son événement annuel du 22 au 25 octobre à Cotonou, au Bénin. Cet événement avait pour thème « Manipulation de l'information au cours du processus électoral à l'ère des médias numériques et réseaux sociaux : stratégies des organismes de gestion des élections ». Cette rencontre a réuni 75 personnes de 20 organismes de gestion des élections. Le RECEF y a également tenu son assemblée générale annuelle, lors de laquelle la Commission électorale centrale d'Arménie ainsi que la Commission électorale centrale du Kosovo sont devenues membres du réseau. Enfin, le RECEF a organisé deux causeries électoralas en ligne : la première avait pour thème l'observation électoralale nationale et la seconde portait sur la représentation politique des femmes. Au total, près d'une centaine de participantes et participants ont pris part à ces rencontres virtuelles. **Pour plus d'information sur les activités du RECEF, consultez son rapport annuel. →**



Des représentantes et représentants d'Élections Québec ont aussi participé à certains événements internationaux. Du 2 au 4 octobre 2024, l'institution a été représentée lors de la neuvième édition de la Conférence internationale sur le vote électronique (E-Vote-ID) à Tarragone, en Espagne. Le directeur général des élections a participé au programme d'accueil de l'International Foundation for Electoral Systems dans le cadre des élections américaines de novembre 2024. Il a aussi assisté à la conférence annuelle du Council on Governmental Ethics Laws à Los Angeles, renforçant ainsi la présence et l'expertise québécoise dans ces échanges. Enfin, nous avons fourni notre expertise en participant à une mission d'observation électoralale de la Confédération parlementaire des Amériques lors des élections fédérales au Mexique, à l'automne 2024. Cet événement s'inscrit dans le cadre d'une collaboration établie avec l'Assemblée nationale depuis de nombreuses années.

Participation citoyenne

Éducation à la démocratie

Depuis plus de 30 ans, Élections Québec poursuit son mandat d'éducation à la démocratie, qui vise à favoriser le développement de la culture démocratique chez les électrices et les électeurs actuels et futurs. Son programme éducatif varié est composé d'activités portant notamment sur les élections, sur le droit de vote et sur la participation à la vie démocratique.

Dans le cadre de son partenariat annuel avec l’Institut du Nouveau Monde (INM), Élections Québec a collaboré à l’organisation de la Table ronde sur l’intérêt des jeunes pour la démocratie. Cet événement s’est tenu le 23 octobre 2024 au carrefour de la Démocratie. Les jeunes s’intéressent-ils à la politique et aux élections ? Quel rôle l’actualité peut-elle jouer dans cet intérêt ou dans ce désintérêt ? L’information recueillie auprès de la quinzaine de participantes et participants pourra servir d’inspiration pour l’élaboration de projets d’éducation à la démocratie.

Toujours dans le cadre de ce partenariat, l’institution a développé et animé l’atelier « Ma démocratie, j’y tiens ! » à l’occasion de l’École d’hiver de citoyenneté. Cet événement organisé par l’INM s’est tenu du 21 au 23 février 2025 à Châteauguay. Cet atelier définit d’abord la démocratie et les critères qui établissent son état de santé. Les participantes et participants sont ensuite invités à cibler les actions citoyennes qui peuvent garder la démocratie vivante et à prendre un engagement individuel à cet égard. Cette 17^e édition de l’École d’hiver a réuni près d’une centaine de jeunes qui se sont plongés au cœur des grands défis actuels en se plaçant au centre de la réflexion. Ils ont ainsi pu réfléchir et échanger sur un sujet qui est au cœur de notre mission institutionnelle : la pérennité de la démocratie.

La majorité des participants étaient âgés entre 20 et 24 ans (30,7 % d’entre eux) et entre 25 et 29 ans (31,8 %).

Table citoyenne

La troisième rencontre du mandat 2023-2025 de la Table citoyenne s'est tenue le 12 avril 2024. Elle a permis de poursuivre la consultation des membres sur le document *Pour une nouvelle vision de la Loi électorale*. Trois chapitres de ce document ont servi de base aux ateliers de la journée : le droit de se présenter ; la gouvernance ; ainsi que l’information électorale et politique. Les membres ont dégagé des priorités pour Élections Québec et ils ont réfléchi aux améliorations qui pourraient être apportées à la *Loi électorale*.



Éducation à la démocratie

**Vox populi:
ta démocratie à l'école**

5 194

jeunes membres de conseils d’élèves
ont participé au programme

347

écoles inscrites au programme

Électeurs en herbe

774

enfants ont voté dans les petits
bureaux de vote lors de l’élection
partielle dans la circonscription
de Terrebonne

Je vote au Québec

26

formations offertes

394

personnes formées

Comité sur l'accessibilité universelle

À la suite d'un appel de candidatures lancé en décembre 2023, nous avons sélectionné 14 électrices et électeurs de divers horizons pour former le nouveau comité sur l'accessibilité universelle. Ce comité de nature consultative a été créé pour conseiller le directeur général des élections afin qu'il puisse mieux répondre aux besoins de diverses clientèles, telles que les aînés, les personnes issues de l'immigration, les personnes en situation de handicap, etc. De par leur expérience personnelle ou professionnelle, les membres du comité connaissent bien les obstacles qui nuisent à l'accès au vote.

Les membres du comité se sont réunis à deux reprises dans la dernière année, le 10 juin et le 7 octobre 2024. La première rencontre portait sur l'environnement physique des lieux de vote. Les interventions des membres ont permis de déterminer les caractéristiques essentielles des endroits où se déroule le scrutin afin que les accès et les installations répondent aux besoins de diverses clientèles dans une perspective d'accessibilité universelle.

Principaux indicateurs du financement politique



* Le montant du financement public versé au cours de l'exercice s'élève à 14 601 916 \$. L'écart s'explique par des régularisations comptables d'exercices antérieurs ainsi que par des versements futurs comptabilisés.

La deuxième rencontre portait sur les communications aux électrices et aux électeurs ainsi qu'au personnel électoral. Dans le cadre de cette rencontre, les membres ont discuté de six outils destinés aux électeurs qui visent à rendre le vote accessible au plus grand nombre de personnes possible. Certains de ces outils sont prescrits par la *Loi électorale*, mais d'autres sont des initiatives d'Élections Québec.

Financement des entités politiques

Conformément à ses obligations prévues dans les lois électorales régissant les paliers électoraux provincial, municipal et scolaire, Élections Québec prépare un rapport annuel complet sur l'application des règles liées au financement. L'infographie ci-dessous présente un sommaire de certaines données significatives en cette matière. **Notre site Web donne plus de détails à ce sujet et permet de consulter le rapport Bilan et perspectives.** →



158

nouvelles autorisations au Registre des entités politiques autorisées au Québec

35 144

contributions provinciales traitées

12 678 410 \$*

Montant du financement public aux entités politiques provinciales

2 428 341 \$

Montant total des contributions

Traitement des plaintes, enquêtes, mandats spéciaux et poursuites

Les citoyennes et les citoyens sont informés du suivi accordé à leurs plaintes, qui sont analysées en fonction de leur nature et de leur contenu.

Les plaintes concernant l'application des lois électorales ou des chapitres de lois sur lesquels le directeur général des élections a compétence peuvent conduire à l'ouverture d'un dossier. Dans ce contexte, nous pouvons mener une enquête en vue de déterminer si une infraction a été commise. La preuve de la commission de l'infraction peut être recueillie au cours de cette enquête.

Le directeur général des élections peut également faire enquête de sa propre initiative pour s'assurer du respect des lois. Il peut notamment le faire à la suite de la découverte d'une situation, d'une détection, d'un examen ou d'une vérification effectuée pour contrôler l'application des lois électorales.

Les enquêtes peuvent entre autres porter sur les scrutins provinciaux, municipaux et scolaires ainsi que sur le financement des entités politiques autorisées. Pour réaliser ses enquêtes, le directeur général des élections compte sur une équipe d'analystes-enquêteuses et d'analystes-enquêteurs permanents ainsi que sur des enquêteuses et enquêteurs contractuels, dont le nombre varie en fonction de la quantité de dossiers devant faire l'objet d'une enquête.

À la suite d'une enquête, si le directeur général des élections a des motifs raisonnables de croire qu'une infraction a été commise, il peut, en tant que poursuivant public, intenter une poursuite pénale au moyen d'un constat d'infraction. Le fardeau de preuve qui incombe à la poursuite en matière pénale est celui d'une preuve hors de tout doute raisonnable.

Une seule enquête peut mener à l'émission d'un ou de plusieurs constats d'infraction, qui peuvent viser plusieurs contrevenantes et contrevenants ainsi que différentes infractions pénales. Une enquête n'entraîne pas nécessairement l'émission d'un constat d'infraction ; cela dépend des circonstances propres à chaque dossier.

Le cheminement d'un dossier, de son ouverture à son dénouement, peut se prolonger sur plusieurs exercices financiers en fonction des délais inhérents aux démarches de vérification et d'enquête, à l'analyse de la preuve par les procureurs aux affaires juridiques ainsi qu'aux délais judiciaires, qui varient d'un district judiciaire à l'autre.

Traitement des plaintes relatives à l'application des lois électorales pour les scrutins et pour le financement des partis

Au cours de l'exercice 2024-2025, Élections Québec a traité 207 plaintes, 6 plaintes liées à ses services, 27 commentaires et 33 demandes d'information. Elle a donc traité un total de 273 demandes.

Les tableaux en annexe présentent la répartition de 179 plaintes reçues en fonction du domaine et du palier électoral auquel elles se rapportent. Les 28 plaintes qui n'y figurent pas concernent des sujets sur lesquels le directeur général des élections n'a aucune compétence ou qui ne relèvent pas de nos lois électorales ; ces plaintes peuvent relever du palier électoral fédéral ou de la régie interne des municipalités, par exemple.



Enquêtes

Au 1^{er} avril 2024, 63 enquêtes étaient en cours à Élections Québec. En 2024-2025, Élections Québec s'est vu confier 51 nouvelles demandes d'enquête touchant l'ensemble du territoire québécois : 16 d'entre elles concernaient la *Loi électorale*, 34 concernaient la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* et une autre concernait la *Loi sur les élections scolaires visant certains membres des conseils d'administration des centres de services scolaires anglophones*.

Au 31 mars 2025, 76 dossiers d'enquête terminés ont été transférés à nos services juridiques pour analyse. Par ailleurs, 9 demandes d'enquête ont été retirées parce que ces dossiers ont fait l'objet d'un autre traitement. Élections Québec a également traité 11 demandes qui visaient à obtenir des renseignements supplémentaires sur des signalements reçus ou des renseignements nécessaires aux dossiers d'infraction. Ces renseignements permettent notamment d'analyser le bien-fondé des signalements pour déterminer le suivi à effectuer.

Mandats spéciaux

Élections Québec effectue également divers travaux de vérification portant sur l'application des lois électorales et elle prend en charge certains dossiers plus complexes nécessitant des démarches coercitives. Elle préconise la gradation des interventions auprès des personnes impliquées. Elle réalise aussi des travaux de vérification spéciale en matière de scrutins. Ces diverses interventions peuvent mener à l'utilisation de pouvoirs de contrainte afin d'exiger la production des renseignements ou des documents nécessaires à la vérification du respect des lois électorales.

Au cours de l'exercice financier 2024-2025, nous avons mené à terme 13 mandats de vérification spéciale : 5 au palier électoral provincial et 8 au palier municipal.

De plus, nous avons traité 165 dossiers concernant la production des rapports des entités politiques ainsi que la conformité des contributions politiques qui leur sont versées.

Le directeur général des élections a le pouvoir de réclamer une contribution – en tout ou en partie – à une entité politique lorsqu'il détient une preuve convaincante que cette contribution a été faite contrairement aux lois électorales. Dans le cadre de ce processus de réclamation, il a réclamé 301 contributions totalisant 30 374 \$.

Poursuites et dossiers juridiques

Au 1^{er} avril 2024, 328 dossiers étaient en cours de traitement. Par la suite, 51 nouvelles demandes d'enquête ont été ouvertes en cours d'exercice. Dix d'entre elles découlait d'une ou de plusieurs plaintes ; 40 ont été ouvertes à notre initiative, à la suite de démarches de détection ou de vérification ; et une demande provenait à la fois de notre initiative et d'une ou de plusieurs plaintes postérieures. Pendant la même période, nous avons fermé 187 dossiers après l'analyse des procureurs.

Les tableaux de l'annexe 2, aux pages 84 et 85, présentent la répartition des dossiers ouverts au cours de l'exercice en fonction du domaine d'activité et du palier électoral auxquels ils se rapportent.

Poursuites

Au 1^{er} avril 2024, 22 poursuites, comprenant 24 chefs d'accusation, étaient toujours en cours. Pendant l'exercice financier, 53 poursuites, comprenant 64 chefs d'accusation ont été intentées. Au 31 mars 2025, il restait 23 poursuites comprenant 35 chefs d'accusation en traitement.

Protection des renseignements personnels et accès à l'information

Au cours de l'exercice 2024-2025, nous avons reçu 32 demandes en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* ; 27 d'entre elles concernaient l'obtention de documents (84 %) et 5 concernaient l'accès à des renseignements personnels (16 %). Nous n'avons reçu aucune demande de correction de renseignements personnels.

Sommaire du traitement des plaintes, des enquêtes, des poursuites et des réclamations

273	plaintes traitées	23	poursuites en cours
29	enquêtes en cours	35	chefs d'accusation
43	amendes perçues ou imposées par la Cour et montant	45 550 \$	
301	demandede remboursement de contributions aux entités politiques ou aux candidats indépendants autorisés et montant	30 374 \$	



Répartition des demandes d'accès

État de la demande	Nombre de demandes d'accès à des documents	Nombre de demandes d'accès à des renseignements personnels	Nombre de demandes de rectification	TOTAL	Dispositions législatives invoquées
Accepté	11	2	0	13	Aucune
Partiellement accepté ¹	9	0	0	9	<ul style="list-style-type: none"> • Articles 9, 22, 23, 24, 28, 29, 31, 37, 48, 53, 54, 59 et 94 de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> ; • Privilège relatif aux règlements des litiges ; • Articles 40.39 et 126 de la <i>Loi électorale</i> ; • Article 659 de la <i>Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités</i>.
Refusé	3	2	0	5	
Documents non détenus par Élections Québec	3	0	0	3	Aucune
Annulé	0	0	0	0	Aucune
En cours de traitement au 31 mars 2025	1	1	0	2	Aucune
TOTAL	27	5	0	32	
Délai moyen de traitement des demandes				12 jours	

1. L'accès à certains des documents ou des renseignements demandés a été refusé conformément aux restrictions prévues par la loi.

Nous avons répondu à 29 des 30 demandes traitées (97 %) en 2024-2025 en respectant le délai de 20 jours (incluant les fins de semaine et les jours fériés) prévu par la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. Nous avons répondu à une demande (3 %) dans un délai supplémentaire de 10 jours conformément aux dispositions de la *Loi*. Le délai moyen de traitement des demandes reçues en 2024-2025 est de 12 jours.

Sur les cinq demandes d'accès à des renseignements personnels que nous avons reçues, nous en avons accepté deux ; nous en avons refusé deux en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* ; et une autre était en cours de traitement en date du 31 mars 2025.

Depuis le 1^{er} avril 2024, deux décisions rendues par la personne responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels ont fait l'objet d'une demande de révision par la Commission d'accès à l'information. L'une de ces demandes a été retirée au cours de l'exercice et l'autre est en cours d'analyse.

Nous n'avons reçu aucune mesure d'accommodement pour faciliter le droit d'accès d'une personne handicapée.

Le tableau suivant compare les types de demandes reçues au cours des trois derniers exercices.

Évolution du nombre de demandes d'accès reçues

Type de demande	2024-2025	2023-2024	2022-2023
Nombre de demandes d'accès à des documents	27	53	63
Nombre de demandes d'accès à des renseignements personnels	5	11	38
Nombre de demandes de rectification	0	0	0
TOTAL	32	64	101

Divulgation d'actes répréhensibles

Le tableau ci-dessous présente les renseignements requis par l'article 25 de la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics* pour la période du 1^{er} avril 2024 au 29 novembre 2024.

Depuis le 30 novembre 2024, toutes les dispositions de la *Loi édictant la Loi sur la protection contre les représailles liées à la divulgation d'actes répréhensibles et modifiant d'autres dispositions législatives* sont en vigueur. Ainsi, la procédure interne visant à faciliter la divulgation a été abrogée.

Les personnes qui souhaitent divulguer des actes répréhensibles au sens de la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard d'organisations* sont maintenant dirigées vers le Protecteur du citoyen.

Compilation des actes par catégorie

Nature des actes	Nombre
Divulgations reçues par la ou le responsable du suivi des divulgations	0
Divulgations qui ont pris fin en raison du paragraphe 3 de l'article 22	0
Divulgations fondées	0
Divulgations reçues selon les catégories d'actes répréhensibles visées à l'article 4	0
Communications de renseignements effectuées en application du premier alinéa de l'article 23	0

Langue française

Émissaire

Élections Québec a effectué de nombreux travaux liés à la Politique linguistique de l'État sous la responsabilité de son émissaire et de son aide-émissaire. L'institution a créé un comité permanent chargé de l'application de cette politique pour appuyer l'émissaire. Le personnel qui s'interroge sur l'utilisation d'autres langues que le français peut soumettre ses questions à une adresse courriel créée pour ce type de demande.

Directive particulière relative à l'utilisation d'une autre langue que le français

L'institution a émis une Directive particulière relative à l'utilisation d'une autre langue que le français ; elle a été approuvée par le commissaire à la langue française le 31 mai 2024. Cette directive compte 34 exceptions. Cinq de ces exceptions constituent des dispositions temporaires liées à la mission d'Élections Québec, qui y a notamment eu recours lors d'élections partielles.

Politique linguistique de l'État

Élections Québec a diffusé des documents sur l'application de la Politique linguistique de l'État à son personnel. Elle diffuse sa directive particulière, un guide d'application, des actualités ainsi que la liste des membres de son comité permanent dans son intranet.

Au 31 mars 2025, Élections Québec comptait 19 postes exigeant la connaissance d'une autre langue que le français.

Plan d'action de développement durable

Élections Québec a adopté son Plan d'action de développement durable 2022-2026 (PADD) en avril 2022. Ce plan vise à renforcer l'intégration du développement durable dans les pratiques courantes de l'institution. Le PADD comprend trois principales orientations et sept objectifs qui sont mesurés par 13 indicateurs. Le tableau ci-après brosse le portrait du plan d'action et de nos résultats à ce jour.



Orientation 1 Cheminer vers une gouvernance intégrant le développement durable

Action	Indicateur	Commentaire	Cible et échéance	Résultat	État
Objectif 1.1 Instaurer une culture de développement durable à Élections Québec					
1.1.1 Mettre en place un comité participatif en matière de développement durable réunissant des membres du personnel	Création du comité participatif	S. O.	Décembre 2022	Comité actif	Terminé
	Nombre d'initiatives	Réalisation de 9 activités depuis le début du plan d'action	4 initiatives Mars 2026	9	En continu
1.1.2 Offrir une formation sur le développement durable au personnel	Pourcentage du personnel formé	Création d'un sous-comité pour discuter du plan de formation et de son contenu	90 % Mars 2026 ¹	S. O.	En cours
1.1.3 Mettre à jour la politique de développement durable de l'institution	Politique de développement durable mise à jour	<ul style="list-style-type: none"> Analyse des contextes interne et externe Définition de la vision de l'organisation 	Mars 2026 ¹	S. O.	En cours
Objectif 1.2 Valoriser le patrimoine documentaire et la mémoire institutionnelle					
1.2.1 Mettre en valeur les documents d'archives d'Élections Québec	Nombre d'initiatives de valorisation des archives	Publication d'une vidéo d'archives sur Facebook au sujet de la confection des listes électorales temporaires avant une élection ou un référendum. Atteinte de la cible en 2024-2025	3 initiatives	3	Terminé

1. L'échéance de ces indicateurs de performance clé a été repoussée à l'échéance du PADD afin que l'institution puisse terminer la mise en place des actions prévues. Les objectifs et leurs indicateurs pourraient être reconduits au prochain PADD, qui sera en vigueur à partir du 1^{er} avril 2026.

Orientation 2 Contribuer à la lutte aux changements climatiques dans la réalisation de notre mandat

Action	Indicateur	Commentaire	Cible et échéance	Résultat	État
Objectif 2.1 Intégrer des considérations liées à la réduction des GES dans l'organisation d'événements électoraux					
2.1.1 Estimer les émissions de GES liées à une élection générale provinciale	Processus mis sur pied (calculateur de GES)	Définition des orientations en matière de GES pour les événements électoraux	Mars 2026 ¹	S. O.	En cours
2.1.2 Faire connaître de bonnes pratiques sur la réduction de l'empreinte carbone liée à l'organisation d'élections provinciales aux directrices et directeurs du scrutin	Nombre de moyens déployés	Adaptation de la mesure de cet indicateur à venir en fonction des orientations retenues pour l'action 2.1.1	4 moyens Mars 2026 ¹	S. O.	En cours

1. L'échéance de ces indicateurs de performance clé a été repoussée à l'échéance du PADD afin que l'institution puisse terminer la mise en place des actions prévues. Les objectifs et leurs indicateurs pourraient être reconduits au prochain PADD, qui sera en vigueur à partir du 1^{er} avril 2026.

Orientation 3 Promouvoir l'engagement et la participation en matière d'écoresponsabilité

Action	Indicateur	Commentaire	Cible et échéance	Résultat	État
Objectif 3.1 Créer un environnement de travail écoresponsable					
3.1.1 Présenter les comportements écoresponsables que les membres du personnel peuvent adopter	Outil d'information diffusé aux membres du personnel	Préparation de la tenue d'une conférence dans le cadre du jour de la Terre	Mars 2026 ¹	S. O.	En continu
3.1.2 Déterminer des mesures favorisant le transport durable chez le personnel et les mettre en œuvre	Nombre d'initiatives mises en œuvre	Actualisation des données du sondage sur les habitudes de mobilité du personnel réalisé en février 2024	3 initiatives Mars 2026 ¹	2	En cours



Action	Indicateur	Commentaire	Cible et échéance	Résultat	État
Objectif 3.2 Adopter une gestion responsable des appareils informatiques					
3.2.1 Préparer un encadrement écoresponsable en matière de gestion de la flotte d'appareils informatiques utilisés lors d'élections	Encadrement adapté	Rédaction d'un document portant sur les bonnes pratiques pour la gestion écoresponsable des appareils informatiques en cours	Mars 2026 ¹	S. O.	Amorcé
Objectif 3.3 Développer une expertise en matière d'approvisionnement durable					
3.3.1 Déterminer les considérations et les critères écoresponsables à intégrer aux procédures d'acquisition	Guide de référence adopté	Analyses en cours	Mars 2026 ¹	S. O.	Amorcé
Objectif 3.4 Gérer les matières premières et résiduelles de manière responsable					
3.4.1 Contrôler la consommation de papier de l'institution	Nombre de paquets de 500 feuilles consommés par année, tous formats confondus	Poursuite de la réduction des tirages papier de nos documents et nouveau changement dans nos pratiques : fin de l'impression papier systématique des documents que nous produisons, tant pour les impressions prévues à l'interne qu'à l'externe	Maximum de 2 750 (hors année électorale)	1 890 paquets de feuilles	En continu
3.4.2 Élaborer un guide visant l'intégration et l'application des principes des 3RV-E dans les activités et événements institutionnels	Guide produit et adopté	Rédaction d'un guide d'intégration et d'application des 3RV-E (réduction à la source, réemploi, recyclage, valorisation et élimination) en cours	Mars 2026 ¹	S. O.	Avancé

1. L'échéance de ces indicateurs de performance clés a été repoussée à l'échéance du PADD afin que l'institution puisse terminer la mise en place des actions prévues. Les objectifs et leurs indicateurs pourraient être reconduits au prochain PADD, qui sera en vigueur à partir du 1^{er} avril 2026.



Utilisation des ressources

Ressources humaines	66
Ressources financières	71
Ressources informationnelles	79

Ressources humaines

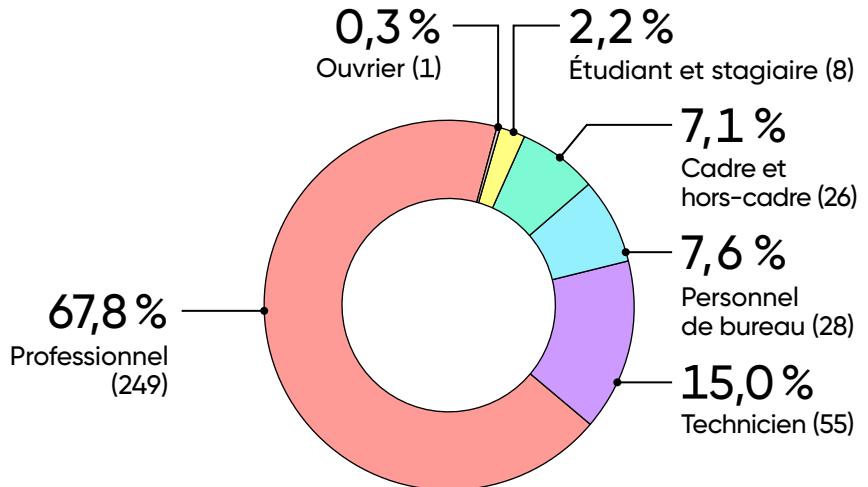
Au 31 mars 2025, Élections Québec comptait 367 employées et employés nommés en vertu de la *Loi sur la fonction publique*. De ce nombre, 324 avaient le statut d'employé régulier, dont 5 étaient régionalisés ; 35 avaient le statut d'employé occasionnel ; et 8 étaient étudiants ou stagiaires. Six autres personnes étaient des employés temporaires nommés en vertu de la *Loi électorale*.

Évolution de la répartition du personnel selon la catégorie d'emploi*

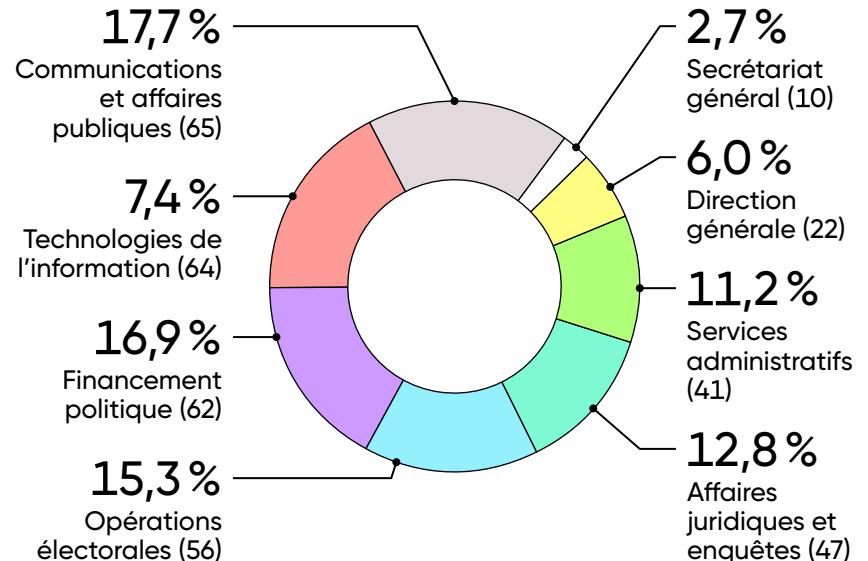
Catégorie d'emploi	31 mars 2025	31 mars 2024	31 mars 2023
Hors-cadre	1	1	1
Cadre	25	21	22
Professionnel	249	236	227
Technicien	55	54	46
Personnel de bureau	28	31	32
Ouvrier	1	0	0
Étudiant	8	8	6
Stagiaire	0	1	2
TOTAL	367	352	336

* Ces données excluent le personnel temporaire nommé en vertu de la *Loi électorale*.

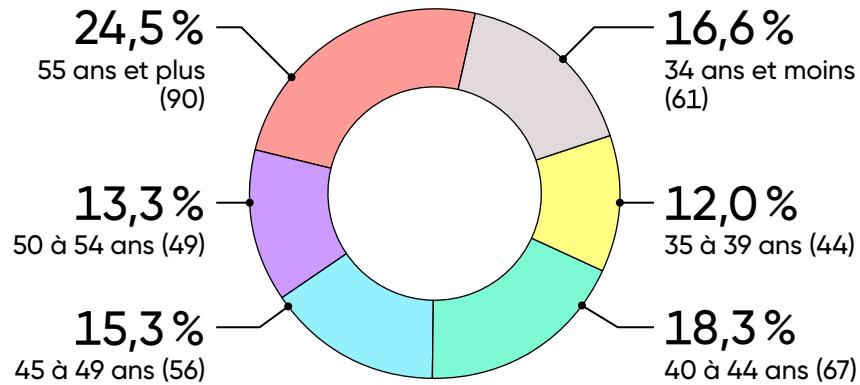
Proportion du personnel selon la catégorie d'emploi



Proportion du personnel selon le secteur d'activité



Répartition du personnel selon l'âge



Évolution du taux de départs volontaires du personnel régulier

Type de départ	2024-2025	2023-2024	2022-2023
Nombre moyen d'employés réguliers	319	310	295
Nombre de démissions	8	8	4
Nombre de retraites	5	7	7
Nombre de mutations	20	23	19
Nombre total de départs	33	38	30
Taux de départ (%)	10,3	12,3	10,2

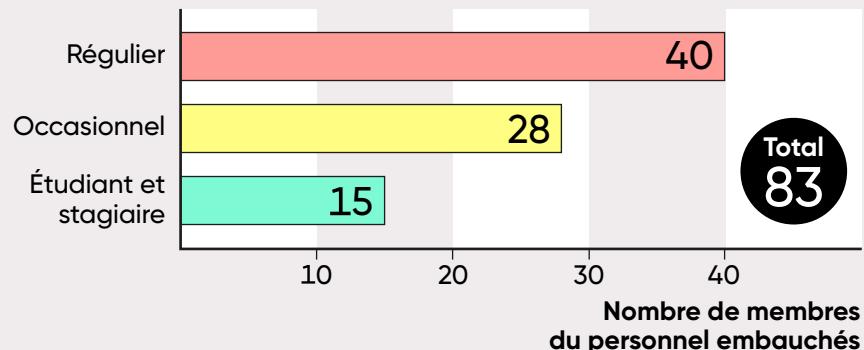
Départs volontaires

Le taux de départs volontaires tient compte du nombre de démissions, de retraites et de mutations. On l'obtient en divisant le nombre total de départs par le nombre moyen d'employés réguliers.

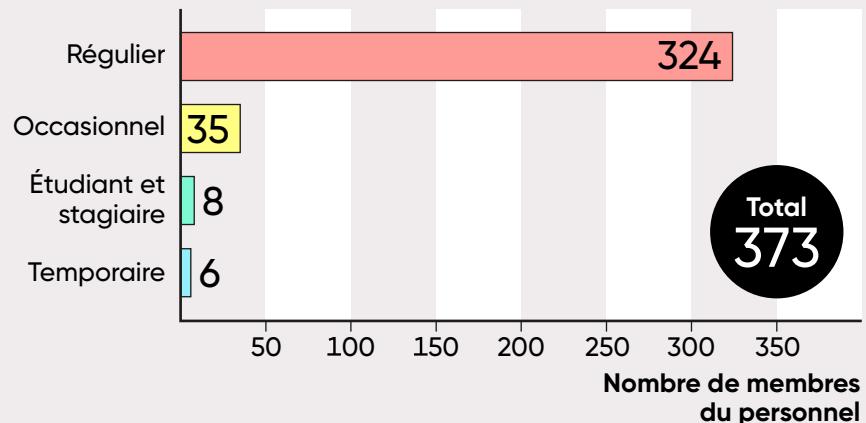
Recrutement

Nous avons observé une légère hausse du nombre d'embauches au cours de l'exercice 2024-2025 par rapport à l'année précédente, ce nombre est passé de 78 à 83. Plusieurs postes réguliers vacants ont été pourvus en cours d'année. Le nombre de recrutements d'étudiantes, d'étudiants et de stagiaires a également augmenté, passant de 9 à 15. Cependant, le nombre d'embauches de salariés occasionnels a diminué, passant de 36 à 28. Aucune personne n'a été embauchée pour des mandats temporaires.

Ebauches selon le statut d'emploi



Nombre total de membres du personnel selon le statut d'emploi



Accès à l'égalité en emploi

En décembre 2023, le Secrétariat du Conseil du trésor a lancé un nouveau programme d'accès à l'égalité en emploi (PAEE) s'étalant jusqu'en 2028. Ce nouveau PAEE distingue les membres des minorités visibles et les membres des minorités

ethniques. De plus, le personnel anglophone ne fait plus partie des groupes visés par le PAEE. Rappelons que la déclaration est une démarche volontaire de la part des membres des groupes visés.

Taux d'embauche des membres des groupes cibles selon le statut d'emploi

Statut d'emploi	Nombre total d'embauches	Groupes cibles						Taux d'embauche (%)
		Minorités visibles	Minorités ethniques	Autochtones	Personnes handicapées	Nombre d'embauches		
Régulier	40	3	1	0	2	6	15,0	
Occasionnel	28	2	1	0	1	4	14,3	
Étudiant et stagiaire	15	4	0	0	0	4	26,7	
TOTAL	83	9	2	0	3	14	16,9	

Évolution du taux d'embauche des membres des groupes cibles selon le statut d'emploi

Statut d'emploi	2024-2025	2023-2024	2022-2023
Régulier (%)	15,0	30,3	26,5
Occasionnel (%)	14,3	19,4	14,3
Étudiant et stagiaire (%)	26,7	22,2	31,3

Évolution du taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein du personnel régulier

Groupe cible	2024-2025		2023-2024		2022-2023	
	Nombre d'employés réguliers	Taux de représentativité (%)	Nombre d'employés réguliers	Taux de représentativité (%)	Nombre d'employés réguliers	Taux de représentativité (%)
Minorités visibles	36	11,1	43	13,5	37	12,2
Minorités ethniques	12	3,7				
Autochtones	3	0,9	3	0,9	4	1,3
Personnes handicapées	7	2,2	5	1,6	5	1,6
TOTAL	58	17,9	51	16,0	46	15,1
Personnel régulier	324		319		305	

Taux de représentativité des salariés des groupes cibles au sein du personnel régulier selon la catégorie d'emploi

Groupe cible	Personnel d'encadrement		Personnel professionnel		Personnel technicien		Personnel de bureau		TOTAL	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Minorités visibles	1	3,8	26	11,7	7	14,0	2	7,7	36	11,1
Minorités ethniques	0	–	11	4,9	1	2,0	0	–	12	3,7
Autochtones	2	7,7	1	0,5	0	–	0	–	3	0,9
Personnes handicapées	0	–	4	1,8	0	–	3	11,5	7	2,2
TOTAL	3	11,5	42	18,9	8	16,0	5	19,2	58	17,9
Personnel régulier	26		222		50		26		324	

Accès à l'égalité en emploi des femmes**Taux d'embauche des femmes selon le statut d'emploi**

	Régulier	Occasionnel	Étudiant et stagiaire	TOTAL
Nombre total d'embauches	40	28	15	83
Nombre de femmes embauchées	20	17	9	46
Taux d'embauche des femmes (%)	50,0	60,7	60,0	55,4

Taux de représentativité des femmes au sein du personnel régulier selon la catégorie d'emploi

	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel	Personnel technicien	Personnel de bureau	Personnel ouvrier	TOTAL
Nombre total d'employés réguliers	26	222	50	26	0	324
Nombre de femmes occupant un emploi régulier	16	98	40	17	0	171
Taux de représentativité (%)	61,5	44,1	80,0	65,4	0	52,8

Ressources financières

Élections Québec et la Commission de la représentation électorale puisent les sommes nécessaires à la réalisation de leurs missions dans le Fonds consolidé du revenu du Québec. Elles peuvent ainsi respecter les dispositions de la *Loi électorale*; exercer les responsabilités que prévoient la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* et la *Loi sur les élections scolaires visant certains membres des conseils d'administration des centres de services scolaires anglophones*; et accomplir tout autre mandat que l'Assemblée nationale leur confie.

Les dépenses sont comptabilisées dans le programme sur l'Administration du système électoral des personnes désignées par l'Assemblée nationale. Le directeur général des élections fournit à la Commission de la représentation électorale toute l'aide dont elle a besoin pour accomplir ses fonctions, y compris l'apport de son personnel.

Conformément aux exigences de la *Loi électorale*, cette section présente le rapport financier des deux institutions. Les dépenses de l'exercice financier 2024-2025 sont comparées au budget remis à la présidente de l'Assemblée nationale ainsi qu'aux dépenses de 2023-2024.

Résumé des dépenses pour l'exercice financier 2024-2025

Gestion interne et soutien (élément 1)

Cet élément regroupe les dépenses liées à la gestion interne et au soutien administratif nécessaire à la tenue des activités électorales. Le 31 mars 2025, ces dépenses s'élevaient à 46 454 000 \$. Elles sont inférieures de 2 748 200 \$ aux prévisions budgétaires, qui étaient de 49 202 200 \$. Cet écart s'explique principalement par des dépenses salariales moins élevées que les prévisions. En effet, certains postes permanents n'ont pas été pourvus au cours de l'exercice financier. L'écart s'explique également par des dépenses de fonctionnement moins élevées que celles prévues au budget, principalement en ce qui a trait aux services professionnels.

Commission de la représentation électorale (élément 2)

Cet élément comprend les dépenses sous la responsabilité de la Commission de la représentation électorale. Le 31 mars 2025, ces dépenses s'élevaient à 68 000 \$. Elles sont inférieures de 120 400 \$ aux prévisions budgétaires, qui étaient de 188 400 \$. Cet écart s'explique par des dépenses moins élevées que prévu pour les travaux liés à la révision de la carte électorale provinciale et pour les travaux liés à la délimitation du territoire des municipalités en vue des élections générales municipales prévues le 2 novembre 2025.

Activités électorales (élément 3)

Cet élément réunit les dépenses consacrées aux activités électorales et à certains projets spéciaux ainsi que les dépenses de transfert. Les notes complémentaires aux pages 76 à 78, fournissent une ventilation détaillée de ces dépenses, qui s'élevaient à 17 611 600 \$ au 31 mars 2025. Elles sont inférieures de 1 799 400 \$ aux prévisions, qui étaient de 19 411 000 \$. Cet écart s'explique principalement par des

dépenses moins élevées que les prévisions pour le projet de vote par Internet et pour les élections générales provinciales de 2022. En contrepartie, le coût de l'élection partielle dans la circonscription de Terrebonne, le 17 mars 2025, n'avait pas été budgété, comme le veulent les pratiques en vigueur, puisque les élections partielles ne sont jamais prévues.

Dépenses et investissements

Exercice financier terminé le 31 mars 2025 (en milliers de dollars)

	2025		2024
	BUDGET ¹	RÉEL	RÉEL
Dépenses			
Élément 1 : Gestion interne et soutien	49 202,2	46 454,0	43 035,8
Élément 2 : Commission de la représentation électorale	188,4	68,0	587,8
Élément 3 : Activités électorales	19 411,0	17 611,6	17 697,2
	<u>68 801,6</u>	<u>64 133,6</u>	<u>61 320,8</u>
Investissements			
Élément 1 : Gestion interne et soutien	1 516,5	1 380,1	534,2
Élément 3 : Activités électorales	2 700,0	2 328,2	1 332,7
	<u>4 216,5</u>	<u>3 708,3</u>	<u>1 866,9</u>

1. Le budget 2024-2025 exclut les sommes requises pour l'élection partielle tenue le 17 mars 2025.

Élément 1

Gestion interne et soutien

Exercice financier terminé le 31 mars 2025
(en milliers de dollars)



	2025		2024
	BUDGET	RÉEL	RÉEL
Dépenses			
Rémunération			
Salaires et avantages sociaux du personnel	34 994,0	33 544,2	30 568,3
Fonctionnement			
Services de transport et de communication	659,4	569,0	530,1
Services professionnels, administratifs et autres	6 890,0	5 798,4	5 743,3
Loyers	4 866,3	4 825,6	4 592,2
Fournitures et approvisionnement	503,5	377,8	213,0
Autres dépenses	14,0	9,4	1,1
Amortissement des immobilisations	1 275,0	1 329,6	1 387,8
	14 208,2	12 909,8	12 467,5
	49 202,2	46 454,0	43 035,8

	2025		2024
	BUDGET	RÉEL	RÉEL
Investissements			
Acquisitions d'immobilisations			
Matériel et équipement	278,5	–	56,5
Équipement informatique et bureautique	1 225,0	1 356,7	439,4
Aménagement	13,0	23,4	38,3
	1 516,5	1 380,1	534,2

Élément 2

Commission de la représentation électorale

Exercice financier
terminé le 31 mars 2025
(en milliers de dollars)



	2025		2024
	BUDGET	RÉEL	RÉEL
Dépenses			
Rémunération			
Salaires et avantages sociaux des commissaires	41,0	18,2	65,0
Fonctionnement			
Services de transport et de communication	91,2	30,6	433,6
Services professionnels, administratifs et autres	54,7	16,5	73,1
Loyers	1,5	2,7	14,0
Fournitures et approvisionnement	—	—	2,1
	147,4	49,8	522,8
	188,4	68,0	587,8

	2025		2024
	BUDGET	RÉEL	RÉEL
Informations complémentaires			
Les dépenses de la Commission se regroupent comme suit:			
Palier provincial	89,8	19,6	581,8
Palier municipal	98,6	48,4	4,7
Palier scolaire	—	—	1,3
	188,4	68,0	587,8

Élément 3

Activités électorales

Exercice financier
terminé le 31 mars 2025
(en milliers de dollars)

	BUDGET	RÉEL	2024 RÉEL
Dépenses			
Rémunération			
Salaires et avantages sociaux du personnel	530,6	611,5	1 005,0
Salaires et avantages sociaux du personnel électoral	650,4	887,8	818,5
	<u>1 181,0</u>	<u>1 499,3</u>	<u>1 823,5</u>
Fonctionnement			
Services de transport et de communication	835,0	639,3	247,8
Services professionnels, administratifs et autres	1 733,0	565,5	466,2
Loyers	89,0	125,6	112,1
Fournitures et approvisionnement	110,1	103,6	1,2
Autres dépenses	10,2	15,9	6,0
Amortissement des immobilisations	1 895,0	1 984,0	2 034,8
	<u>4 672,3</u>	<u>3 433,9</u>	<u>2 868,1</u>
Transfert¹	<u>13 557,7</u>	<u>12 678,4</u>	<u>13 005,6</u>
	<u><u>19 411,0</u></u>	<u><u>17 611,6</u></u>	<u><u>17 697,2</u></u>

	BUDGET	RÉEL	2024 RÉEL
Investissements			
Acquisition d'immobilisations			
Équipement informatique et bureautique	500,0	389,8	–
Développement informatique	2 200,0	1 938,4	1 332,7
	<u>2 700,0</u>	<u>2 328,2</u>	<u>1 332,7</u>

- Les dépenses de transfert comprennent le soutien financier annuel aux entités politiques (détails à la note 7), le remboursement des dépenses électorales et, lors d'élections générales, une allocation supplémentaire ainsi qu'un appariement électoral aux contributions.



Élément 3**Activités électorales****NOTES COMPLÉMENTAIRES**

Exercice financier
terminé le 31 mars 2025
(en milliers de dollars)



	2025	2024
1. Répartition par activité électorale		
Élections générales du 3 octobre 2022 ¹ (note 2)	(571,4)	659,0
Activités préparatoires à des élections	115,7	30,7
Réapprovisionnement en matériel électoral	75,3	38,2
Élections partielles :		
– Du 13 mars 2023, dans la circonscription électorale de Saint-Henri-Sainte-Anne ¹	(1,0)	26,9
– Du 2 octobre 2023, dans la circonscription électorale de Jean-Talon ¹	(1,7)	721,7
– Du 17 mars 2025, dans la circonscription électorale de Terrebonne (note 3)	835,8	–
Activités liées aux directrices et directeurs du scrutin :		
– Engagement continu	640,7	490,6
– Recrutement des directrices et directeurs du scrutin et de leurs adjointes et adjoints (note 4)	346,7	–
– Comité des directrices et directeurs du scrutin	32,4	18,6
– Mandats <i>ad hoc</i>	0,4	21,5
– Rencontre de mise à niveau	–	0,7
– Participation électorale autochtone	37,5	1,0
Mise à jour des sections de vote	30,7	–
Commission permanente de révision (note 5)	197,5	193,0
Élections municipales (note 6)	191,6	103,5
Élections scolaires	75,5	0,5
Affaires judiciaires	6,7	8,1
Enquêtes et poursuites provinciales	303,8	313,5
Avis sur le financement politique	16,2	15,3
Table citoyenne	5,1	24,6
Vote par Internet	35,9	128,9
Amortissement des immobilisations	1 984,0	2 034,8
Soutien financier annuel aux entités politiques (note 7)	13 254,2	12 866,1
	<u>17 611,6</u>	<u>17 697,2</u>

1. Conformément au *Manuel de comptabilité gouvernementale* (chapitre 5100, créateurs et frais à payer), l'écart entre le montant estimé et le montant réel connu au cours d'un exercice financier subséquent est comptabilisé en diminuant le même compte de dépenses. Ainsi, la dépense au 31 mars 2025 inclut un renversement de créateurs estimés s'élevant à 674 100 \$.

Élément 3**Activités électorales****NOTES COMPLÉMENTAIRES**

Exercice financier
terminé le 31 mars 2025
(en milliers de dollars)



	2025	2024
2. Élections générales du 3 octobre 2022		
Salaires et avantages sociaux du personnel	79,1	466,9
Salaires et avantages sociaux du personnel électoral	1,1	65,6
Services de transport et de communication	1,6	6,5
Services professionnels, administratifs et autres	0,5	113,0
Loyers	3,7	3,7
Fournitures et approvisionnement	0,1	0,1
Autres dépenses	13,9	—
Remboursement des dépenses électorales (<i>Loi électorale</i> , art. 457 et 457.1)	—	3,2
Remboursement des dépenses électorales (<i>Loi électorale</i> , art. 457)	(671,4)	—
	<u>(571,4)</u>	<u>659,0</u>
3. Élection partielle du 17 mars 2025 dans la circonscription de Terrebonne		
Salaires et avantages sociaux du personnel	77,1	—
Salaires et avantages sociaux du personnel électoral	437,4	—
Services de transport et de communication	64,4	—
Services professionnels, administratifs et autres	123,5	—
Loyers	32,9	—
Fournitures et approvisionnement	2,2	—
Remboursement de dépenses électorales (<i>Loi électorale</i> , art. 457)	98,3	—
	<u>835,8</u>	<u>—</u>

Élément 3**Activités électorales****NOTES COMPLÉMENTAIRES**

Exercice financier
terminé le 31 mars 2025
(en milliers de dollars)



	2025	2024
4. Recrutement des directrices et directeurs du scrutin et de leurs adjointes et adjoints		
Salaires et avantages sociaux du personnel	21,8	—
Salaires et avantages sociaux du personnel électoral	3,3	—
Services de transport et de communication	269,2	—
Services professionnels, administratifs et autres	52,4	—
	<u>346,7</u>	<u>—</u>
5. Commission permanente de révision		
Salaires et avantages sociaux du personnel	69,7	67,2
Salaires et avantages sociaux du personnel électoral	109,1	108,5
Services professionnels, administratifs et autres	18,7	17,3
	<u>197,5</u>	<u>193,0</u>
6. Élections municipales		
Salaires et avantages sociaux du personnel	18,6	30,9
Service de transport et de communication	120,1	59,3
Services professionnels, administratifs et autres	49,6	11,5
Loyers	3,3	1,8
	<u>191,6</u>	<u>103,5</u>
7. Soutien financier annuel aux partis politiques		
Remboursement des frais de vérification (<i>Loi électorale</i> , art. 112)	119,0	118,1
Allocation annuelle (<i>Loi électorale</i> , art. 82)	12 035,3	11 593,5
Appariement régulier aux contributions (<i>Loi électorale</i> , art. 82.2 et 82.4)	1 099,9	1 154,5
	<u>13 254,2</u>	<u>12 866,1</u>

Ressources informationnelles

Cette année, les ressources informationnelles ont été principalement allouées à la mise à jour des infrastructures et au maintien de l'état de santé du réseau informatique afin d'assurer le bon déroulement des prochaines élections générales provinciales.

Exploitation et infrastructures technologiques

Nous avons poursuivi et terminé la migration de l'ensemble des services transactionnels en ligne d'Élections Québec vers l'infonuagique, une infrastructure performante qui nous permettra de faire preuve de plus d'agilité. Nous avons aussi déployé certains environnements informatiques associés au développement de nos applications internes dans l'infonuagique. Nous avons investi des efforts dans le renouvellement de la flotte d'ordinateurs des membres du personnel d'Élections Québec, dans la mise à jour des systèmes d'exploitation ainsi que dans le maintien des équipements réseautiques et des serveurs. Nous avons évalué, maintenu et amélioré la cybersécurité et nous avons revu la manière de déployer et de configurer les services informatiques dans les endroits de gestion en vue des prochaines élections générales provinciales.

Développement et évolution des systèmes d'information

L'exercice 2024-2025 a permis de finaliser la mise en place et la consolidation des équipes qui participent aux travaux de refonte de deux systèmes liés à la mission d'Élections Québec :

le système supportant la liste électorale permanente ainsi que le système d'information géographique. Une partie importante des efforts des équipes de développement a été investie sur ces projets. La capacité résiduelle a été utilisée pour entretenir les solutions en place ainsi que pour préparer les élections générales municipales de 2025 et les élections générales provinciales de 2026.

Stratégie et transformation numérique

Élections Québec a amorcé des travaux en matière de transformation numérique. Même si notre plan de transformation numérique fera partie des résultats présentés dans notre prochain rapport annuel de gestion, une part importante des travaux préalables à l'élaboration de ce plan ont été réalisés en 2024-2025. Cette transformation vise à prioriser, à réviser et à optimiser les processus d'affaires. Elle vise aussi à intégrer des outils numériques afin d'accroître notre capacité à offrir une prestation de services performante à nos clientèles, à nos partenaires et aux membres de notre personnel. Une initiative de cette envergure assure la cohérence et l'intégration des solutions d'affaires qui seront mises en place.

En outre, en vue d'explorer le potentiel de l'intelligence artificielle et d'encadrer son utilisation, Élections Québec a mené une réflexion et une analyse portant sur le développement d'utilisations novatrices pour faciliter le travail de ses équipes. Nous avons démarré un projet pilote pour mettre en place un agent conversationnel afin de soutenir le personnel du centre de renseignements.

État d'avancement des principaux projets

Nous avons amorcé, poursuivi et terminé plus d'une dizaine d'initiatives en technologies de l'information en 2024-2025.

Principaux projets en matière de ressources informationnelles

Projet	Cible	État d'avancement
Optimisation du service de gestion des contributions en ligne Suivi des contributions politiques en ligne afin de minimiser le dépassement du montant maximal par citoyen	100 %	100 %
Optimisation de l'assignation et de la gestion des mandats du personnel électoral Facilitation de l'affectation aux mandats et aux formations du personnel électoral durant les événements électoraux provinciaux dans le système de gestion des événements provinciaux	100 %	100 %
Migration des services d'authentification de la prestation électronique de services Remplacement du service d'authentification des services en ligne par une solution propriétaire (AWS, Cognito)	100 %	100 %
Refonte du système d'information géographique d'Élections Québec	25 %	25 %
Refonte du système supportant la liste électorale permanente	20 %	20 %

Coûts liés à la gestion des ressources informationnelles

Sommaire des dépenses et des investissements (en milliers de dollars)

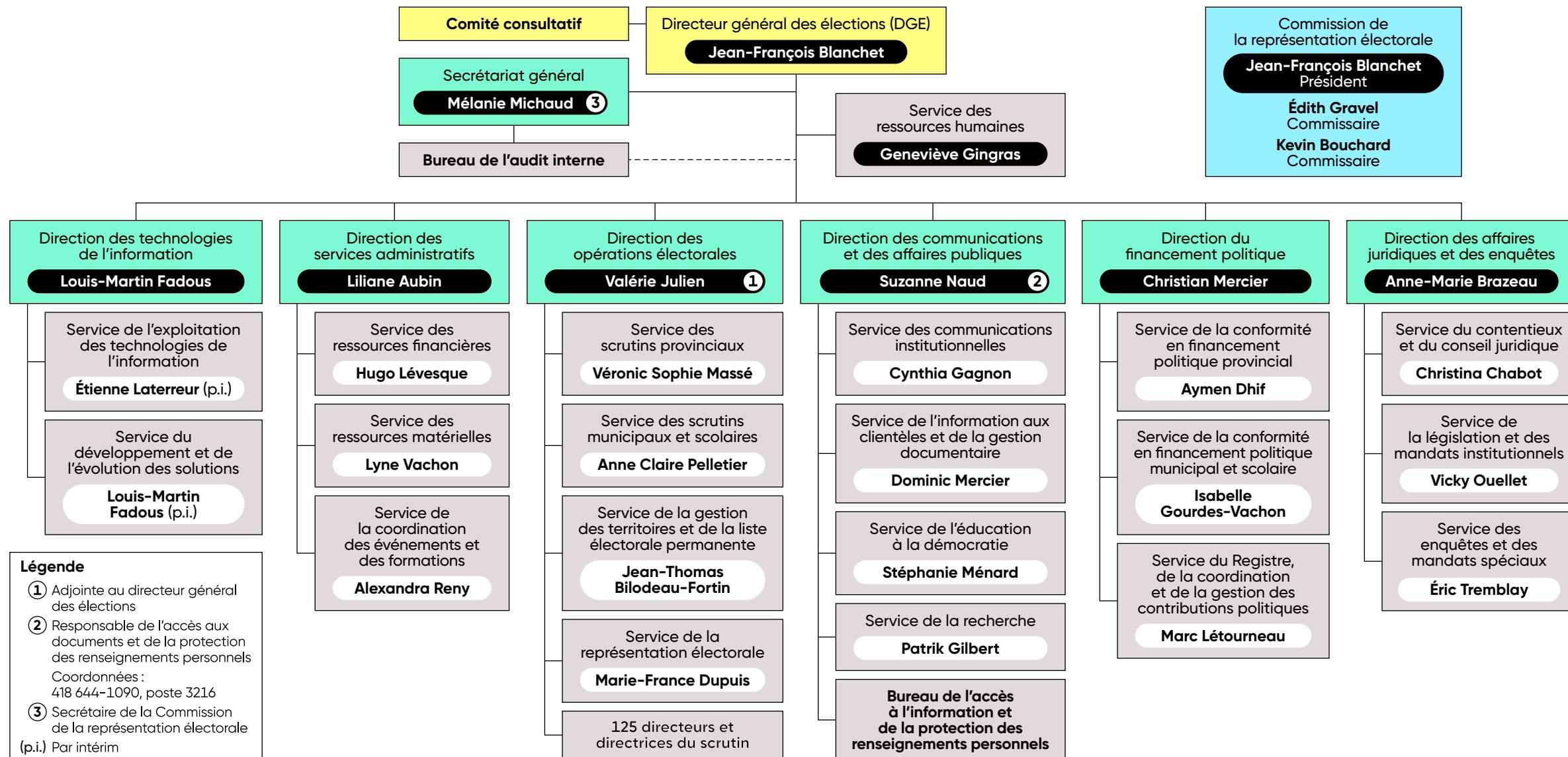
Ressources informationnelles	Dépenses et investissements réels ^{1, 2}	
	2024-2025	2023-2024
Activités d'encadrement	942,8	1 147,7
Activités courantes	11 055,4	8 984,6
Projets	2 621,6	1 964,9
TOTAL	14 619,8	12 097,2

1. Certaines données de l'exercice précédent ont été reclassées afin d'assurer leur comparabilité avec celles de l'exercice 2024-2025.

2. Les dépenses associées à l'amortissement des immobilisations sont exclues.

Annexe 1

Organigramme (en date du 31 mars 2025)



Annexe 2

Plaintes, enquêtes et poursuites liées aux lois électorales et au financement des entités politiques

Les pages suivantes présentent les poursuites intentées en 2024-2025 et celles ayant connu un dénouement au cours de cette période en fonction du domaine et du palier électoral auxquels elles se rapportent.

Sommaire des plaintes traitées en matière de scrutin

Loi électorale

Activité de nature partisane d'un employé du gouvernement	1
Affichage électoral	2
Bulletin de vote	1
Candidates et candidats aux élections	1
Carte de rappel	2
Inscription sur la liste électorale	3
Publicité sur les lieux d'un bureau de vote	1
Secret du vote	1
Sondage téléphonique par un parti politique	1
Tentative d'influencer le vote	1
Utilisation de la liste électorale à d'autres fins que celles prévues par la Loi	1
Total partiel	15 plaintes

Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités

Activité de nature partisane d'un membre du personnel municipal	8
Affichage électoral	6
Comportement du personnel électoral	1
Déclaration de candidature	7
Déclenchement des élections	3
Déroulement du vote : jour du vote	1
Désinformation	1
Division du territoire	2
Document d'information envoyé à l'électeurat	1
Éligibilité d'une candidate ou d'un candidat	12
Inscription sur la liste électorale	3
Gestion de la liste électorale	3

Présence de candidats sur les lieux d'un bureau de vote	2
Publicité sur les lieux d'un bureau de vote	1
Tentative d'influencer le vote	7
Travail de la présidente ou du président d'élection	14
Total partiel	72 plaintes
 <i>Loi sur les élections scolaires visant certains membres des conseils d'administration des centres de services scolaires anglophones</i>	
Activité de nature partisane d'une employée ou d'un employé de la commission scolaire	1
Affichage électoral	1
Carte de rappel	1
Déclaration de candidature	4
Déroulement du vote	1
Division du territoire	1
Inscription sur la liste électorale	3
Processus d'inscription sur la liste électorale d'une commission scolaire anglophone	2
Publicité électorale sur les lieux d'un bureau de vote	3
Tentative d'influencer le vote	1
Travail de la présidente ou du président d'élection	2
Total partiel	20 plaintes
Total global en matière de scrutin	107 plaintes

Sommaire des plaintes traitées en matière de financement

Loi électorale

Adhésion à un parti politique	4
Contribution illégale	3
Contribution politique	6
Couverture médiatique	1
Dépense électorale	13
Dépense électorale non autorisée par une agente officielle ou un agent officiel	2
Désinformation	1
Publicité électorale non identifiée conformément à la <i>Loi</i>	1
Total partiel	31 plaintes

Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités

Activité de financement	2
Contribution illégale	1
Couverture médiatique	3
Demande d'autorisation	2
Dépense électorale	4
Dépense électorale non autorisée par une agente officielle ou un agent officiel	4
Financement d'une campagne à la direction	1
Irrégularité au rapport de dépenses électorales	3
Irrégularité au rapport financier	2

Liste de dons et rapport de dépenses (municipalités de moins de 5 000 habitants)	1
Sollicitation de contributions sans autorisation	4
Utilisation des ressources de la municipalité (logo, adresse courriel, services)	6
Total partiel	33 plaintes

Loi sur les élections scolaires visant certains membres des conseils d'administration des centres de services scolaires anglophones

Dépense électorale	1
Utilisation des ressources de la commission scolaire	7
Total partiel	8 plaintes
Total global en matière de financement	72 plaintes

Dossiers ouverts en matière de scrutin

Sujet	Dossier fermé	Dossier en cours	TOTAL
<i>Loi électorale</i>			
Personne ayant voté deux fois	0	1	1
Total partiel	0	1	1
<i>Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités</i>			
Éligibilité d'une candidate ou d'un candidat	1	2	3
Publicité sur les lieux d'un bureau de vote	1	2	3
Tentative d'influencer le vote	0	1	1
Total partiel	2	5	7
<i>Loi sur les élections scolaires visant certains membres des conseils d'administration des centres de services scolaires anglophones</i>			
Éligibilité d'une candidate ou d'un candidat	0	1	1
Total partiel	0	1	1
Total global en matière de scrutin	2	7	9

Dossiers ouverts en matière de financement

Sujet	Dossier fermé	Dossier en cours	TOTAL
Loi électorale			
Activité de financement	0	1	1
Contribution illégale	0	4	4
Irrégularité au rapport de dépenses électorales	0	1	1
Non-acquittement d'une dette	0	1	1
Publicité durant la période d'interdiction	1	0	1
Rapport financier additionnel non produit	0	1	1
Rapport financier additionnel produit hors délai	1	0	1
Rapport financier produit hors délai	0	1	1
Total partiel	2	9	11
Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités			
Contribution illégale	1	1	2
Dépense d'une candidate ou d'un candidat avant son autorisation	0	1	1
Dépense électorale acquittée contrairement à la <i>Loi</i>	0	1	1
Dépense électorale non autorisée par une agente officielle ou un agent officiel	0	1	1
Emprunt non conforme	0	2	2
Irrégularité au rapport de dépenses électorales	0	2	2
Liste de dons et rapport de dépenses ou déclaration attestant de l'absence de don et de dépense non produits (municipalités de moins de 5 000 habitants)	5	0	5
Rapport financier additionnel non produit	6	6	12
Rapport financier additionnel produit hors délai	4	0	4
Rapport financier produit hors délai	0	1	1
Total partiel	16	15	31
Total global en matière de financement	18	24	42

Poursuites intentées ou conclues en matière de scrutin

Infraction	Numéro de constat	Chef d'accusation	Issue	Amende
Loi électorale				
Faire défaut de s'assurer du respect du chapitre IV.1 de la <i>Loi</i> étant donné la présence d'une affiche fixée à l'aide de clous ou de broches métalliques [art. 259.7, al. 1 (º3), 259.9 et 565]	300630 3000000852	1	Dépôt d'un plaidoyer de culpabilité	500 \$
Faire défaut de s'assurer du respect du chapitre IV.1 de la <i>Loi</i> étant donné la présence d'une affiche qui entrave la circulation, qui interfère visuellement avec la signalisation routière ou qui compromet la sécurité routière ou publique [art. 259.3, 259.9 et 565]	300630 3000000853	1	Retrait	–
	300630 3000000854	1	Dépôt d'un plaidoyer de culpabilité	500 \$
	300630 3000000856	1	Dépôt d'un plaidoyer de culpabilité	500 \$
Faire défaut de s'assurer du respect du chapitre IV.1 de la <i>Loi</i> étant donné la présence d'une affiche sur un immeuble, sur un site patrimonial classé ou sur un site déclaré patrimonial national [art. 259.4, 259.9 et 556.1]	300630 3000000885*	1	En cours	–
Faire défaut de s'assurer du respect du chapitre IV.1 de la <i>Loi</i> étant donné la présence d'une affiche sur un pont ou sur un viaduc [art. 259.5, al. 1, 259.9 et 565]	300630 3000000855	1	Dépôt d'un plaidoyer de culpabilité	500 \$
Faire de la publicité partisane sur les lieux d'un bureau de vote [art. 352 et 565]	300630 3000000890*	1	Plaidoyer de culpabilité	500 \$
	300630 3000000891*	1	Plaidoyer de culpabilité	500 \$
Tolérer une affiche placée de façon à entraver la circulation, à interférer visuellement avec la signalisation routière ou à compromettre la sécurité routière ou publique [art. 259.3, 556.1 et 566.1]	300630 3000000858	1	Retrait	–
Tolérer qu'une affiche soit placée sur un pont ou sur un viaduc [art. 259.5, al. 1, 556.1 et 566.1]	300630 3000000857	1	Retrait	–



Infraction	Numéro de constat	Chef d'accusation	Issue	Amende
Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités				
Empêcher ou tenter d'empêcher une procédure relative au vote, ou encore changer ou tenter de changer le résultat du référendum [art. 589 et 641.1]	300630 2000001606	1	Arrêt des procédures	–
Entraver volontairement le travail d'un membre du personnel électoral [art. 633 6° et 639]	300630 2000001713*	1	En cours	–
Influencer une personne au regard de sa candidature en lui promettant ou en lui accordant un bénéfice ou en lui faisant des menaces [art. 590 (1°), 641.1 et 645]	300630 2000001716*	1 2 3	En cours En cours En cours	– – –
Poser sa candidature à un poste de membre du conseil en sachant ne pas être éligible [art. 632 (1°) et 639]	300630 2000001711* 300630 2000001712* 300630 2000001717*	1 1 2	En cours En cours Plaidoyer de culpabilité	– – 1 000 \$
Voter sans en avoir le droit [art. 52, 586 (8°) et 639]	300630 2000001717*	1	Plaidoyer de culpabilité	1 000 \$

* Les poursuites initiées au cours de l'exercice sont indiquées par un astérisque.

Poursuites intentées ou conclues en 2024-2025 en matière de financement

Infraction	Numéro de constat	Chef d'accusation	Issue	Amende
Loi électorale				
Demander à être inscrit sur la liste électorale permanente en sachant ne pas avoir la qualité d'électeur [art. 1, al. 3°, 551.1, al. 4° et 567]	300630 3000000880*	2	En cours	–
Entraver l'action d'une personne désignée par le directeur général des élections alors qu'elle était dans l'exercice de ses fonctions [art. 559.1.2]	300630 3000000881*	1 2	En cours En cours	– –



Infraction	Numéro de constat	Chef d'accusation	Issue	Amende
Loi électorale (suite)				
Fabriquer un faux reçu pour une contribution [art. 559.1 (2°)]	300630 3000000889*	1	En cours	–
		2	En cours	–
		3	En cours	–
		4	En cours	–
Inciter des personnes à verser une contribution qui n'est pas véritablement tirée de leur compte de banque [art. 95, 564 et 566]	300630 3000000879*	1	Dépôt d'un plaidoyer de culpabilité	5 000 \$
Inciter une personne à faire une contribution en lui promettant une compensation [art. 564.1 (2°) et 567]	300630 3000000888*	1	En cours	–
Omettre de transmettre le rapport de dépenses électorales d'un candidat indépendant [art. 432 et 563]	300630 3000000882*	1	Coupable	700 \$
	300630 3000000883*	1	Plaidoyer de culpabilité	600 \$
	300630 3000000884*	1	Coupable	600 \$
Omettre de transmettre le rapport financier du parti [art. 113 et 563]	300630 3000000877*	1	Dépôt d'un plaidoyer de culpabilité	1 500 \$
	300630 3000000878*	1	Coupable	1 500 \$
Produire une facture, un reçu ou une autre pièce justificative faux ou falsifié [art. 559 (3°) et 567]	300630 3000000876	1	Dépôt d'un plaidoyer de culpabilité	5 000 \$
Rembourser une contribution [art. 90, 564.2 et 567]	300630 3000000886*	1	En cours	–
	300630 3000000887*	1	En cours	–
		2	En cours	–
		3	En cours	–
		4	En cours	–
Verser une contribution sans avoir la qualité d'électeur [art. 87, 564.2 et 567]	300630 3000000880*	1	En cours	–



Infraction	Numéro de constat	Chef d'accusation	Issue	Amende
<i>Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités</i>				
Omettre de transmettre la liste des personnes ayant fait un don [art. 513.1, 513.1.0.1, 628.1 et 642]	300630 2000001680	1	Coupable	750 \$
Omettre de transmettre le rapport financier additionnel d'un candidat indépendant [art. 485, 626 et 642]	300630 2000001676	1	Coupable	750 \$
	300630 2000001682*	1	Coupable	750 \$
	300630 2000001683*	1	Coupable	1 000 \$
	300630 2000001684*	1	Plaidoyer de culpabilité	750 \$
	300630 2000001685*	1	Plaidoyer de culpabilité	750 \$
	300630 2000001686*	1	Retrait	–
	300630 2000001687*	1	Dépôt d'un plaidoyer de culpabilité	500 \$
	300630 2000001688*	1	Dépôt d'un plaidoyer de culpabilité	750 \$
	300630 2000001689*	1	Coupable	750 \$
	300630 2000001690*	1	Plaidoyer de culpabilité	750 \$
	300630 2000001691*	1	Dépôt d'un plaidoyer de culpabilité	750 \$
	300630 2000001692*	1	Plaidoyer de culpabilité	750 \$
	300630 2000001693*	1	Plaidoyer de culpabilité	750 \$
	300630 2000001694*	1	Dépôt d'un plaidoyer de culpabilité	700 \$
	300630 2000001695*	1	En cours	–
	300630 2000001696*	1	Dépôt d'un plaidoyer de culpabilité	750 \$



Infraction	Numéro de constat	Chef d'accusation	Issue	Amende
Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (suite)				
Omettre de transmettre le rapport financier additionnel d'un candidat indépendant [art. 485, 626 et 642] <i>(suite)</i>	300630 2000001697*	1	Dépôt d'un plaidoyer de culpabilité	750 \$
	300630 2000001699*	1	Dépôt d'un plaidoyer de culpabilité	1 000 \$
	300630 2000001700*	1	Retrait	–
	300630 2000001701*	1	Retrait	–
	300630 2000001702*	1	Coupable	750 \$
	300630 2000001703*	1	Dépôt d'un plaidoyer de culpabilité	750 \$
	300630 2000001704*	1	Coupable	1 000 \$
	300630 2000001705*	1	Retrait	–
	300630 2000001706*	1	Coupable	750 \$
Omettre de transmettre le rapport financier d'un parti [art. 479, 626 et 642]	300630 2000001707*	1	Plaidoyer de culpabilité	900 \$
	300630 2000001709*	1	Plaidoyer de culpabilité	650 \$
	300630 2000001710*	1	Plaidoyer de culpabilité	850 \$
	300630 2000001714*	1	Retrait	–
	300630 2000001720*	1	En cours	–
	300630 2000001721*	1	Plaidoyer de culpabilité	550 \$
Omettre de transmettre les rapports de dépenses électorales et le rapport financier d'un candidat indépendant [art. 484, 492, 626 et 642]	300630 2000001715*	1	Coupable	750 \$
	300630 2000001718*	1	Plaidoyer de culpabilité	750 \$
	300630 2000001719*	1	En cours	–
Permettre qu'une dépense électorale soit faite ou acquittée autrement que de la façon permise [art. 595.1 et 640.0.1]	300630 2000001569	1	Coupable	5 000 \$

* Les poursuites initiées au cours de l'exercice sont indiquées par un astérisque.